

LO PUBLIAIRE

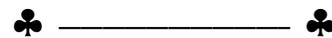


N°76 Hiver 2005

A la fin de chaque année sonne l'heure du bilan... Profitons-en... Vos encouragements épistolaires, vos dons généreux, sont les preuves que "Lo Publiaire" est à votre convenance. L'équipe du "Publiaire" se sent investie d'une mission exaltante : vous satisfaire encore plus et attirer de nouveaux lecteurs.

2005 qui commence, sonne l'heure des promesses et des projets. Profitons-en... Vous appréciez la diversité de nos articles, vous préférez ceux qui traitent de l'histoire de nos trois villages. L'équipe du "Publiaire" va s'activer encore plus, pousser encore plus loin les limites de l'imaginaire, fouiller les archives pour que se déroulent devant vous les activités de nos aïeux, arpenter les sentiers pour que défilent devant vos yeux les majestueux paysages qui nous entourent, s'intéresser à la vie de nos trois villages pour vous informer des événements qui les secouent... 2005 c'est aussi l'heure des vœux, pour cette nouvelle année dont nous attendons beaucoup... Que tous vos projets se réalisent, que tous vos rêves deviennent réalité, que vous retrouviez cette santé qui vous a momentanément quitté, que vous retrouviez ce travail que vous avez temporairement perdu. Que toutes ces clés vous soient offertes pour profiter d'une vie active et épanouie. Retrouvons ensemble, cet optimisme qui nous a un peu quitté devant tous ces événements épouvantables qui ont marqué 2004. Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2005...

<i>Editorial</i>	2
<i>Nouvelles brèves</i>	3
<i>Notre archevêque à St Bazuille</i>	4
<i>Une église embellie</i>	5
<i>Le Rallye des Cévennes</i>	6
<i>Le mot "Temps"</i>	7
<i>Joyeuse pétanque</i>	8
<i>Musique</i>	8
<i>Les Fins Pêcheurs</i>	9
<i>Le pot du Publiaire</i>	9
<i>D'où viennent ces petites clairières ?</i>	10
<i>Couleurs et senteurs de la garrigue</i>	11
<i>Rencontre avec un artiste</i>	12
<i>Les souvenirs ...</i>	13
<i>Le bâti-boom</i>	14
<i>FNATH</i>	15
<i>La lébrasse</i>	16
<i>Mise au point</i>	17
<i>Notre monument aux morts</i>	18
<i>Droit de réponse</i>	19
<i>Le point sur le lagunage</i>	19
<i>Les conseils municipaux</i>	19
<i>Agenda - Etat civil</i>	25
<i>Quelle bécasse !</i>	28



Page de couverture « dessin de Jean Suzanne »

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal "Lo Publiaire Sant Bazuelenc"

Lo Publiaire

(Association loi de 1901)
Rue de la Roubiade
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :
Agonés, Montoulieu, St Bazuille de Putois

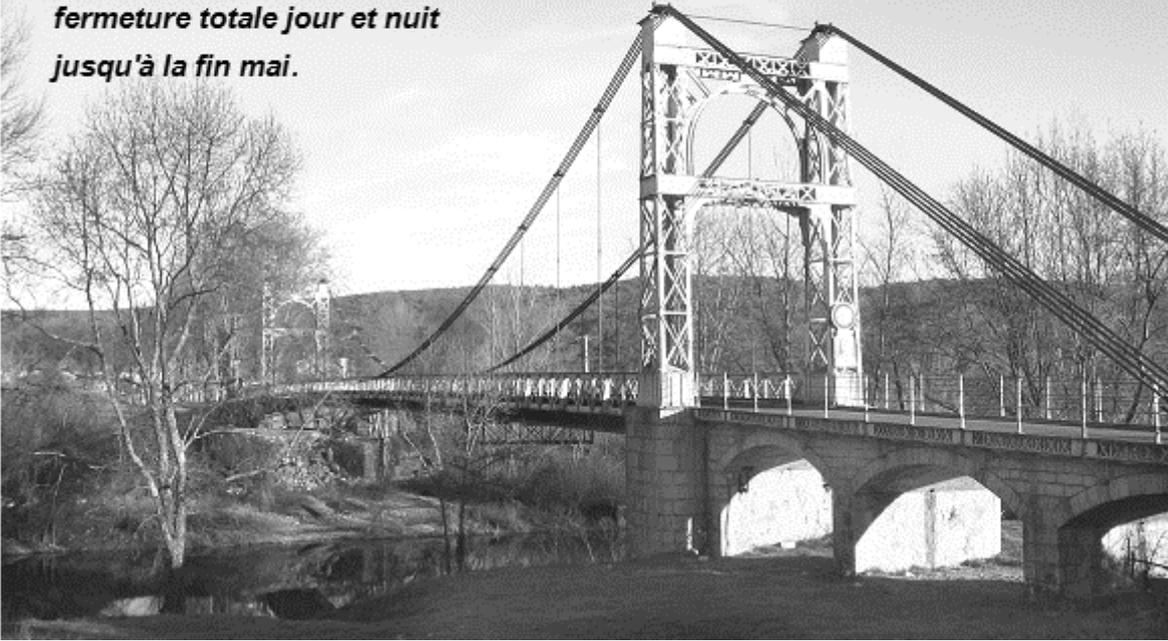
- Président : Jacques DEFLEUR
- Composition : Thierry CELIE
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution
N° 77 Avril 2005

Impression : Arceaux 49,
1027 rue de la croix verte, Montpellier

Le pont suspendu

Les travaux de rénovation du pont suspendu ont débuté. Ils doivent durer environ 5 mois avec une fermeture partielle du 17/01 au 13/02 de 9h à 17h, puis à compter du 14/02 fermeture totale jour et nuit jusqu'à la fin mai.



Nouvelles brèves :

- 1 : Les travaux sur le Chemin Neuf entre le Centre Pleine Nature et le quartier de l'Auberge touchent à leur fin. Les quatre plaquettes et le trottoir améliorent vraiment la sécurité. Les autres riverains de cette longue ligne droite entre le Croutou et le Pont de Sérody sont maintenant impatients de trouver cette même sécurité. Ce n'est pas pour tout de suite, puisque les prochains travaux sont prévus en 2005 et vraisemblablement dans la Grand-Rue. Nous en saurons plus dans le prochain Publiaire.

- 2 : Les règles de sécurité que tous les chasseurs connaissent très bien sont répétées avant chaque battue et pourtant il arrive encore des incidents voire des accidents. La manipulation des armes est toujours dange-

reuse et ne supporte aucune défaillance ou distraction. En action de chasse, à son poste, il ne faut faire feu que lorsque l'on a identifié la cible, cela semble dérisoire de répéter cela, mais combien de fois en entendant du bruit dans les taillis qui frissonnent, un tir à l'aveuglette a eu des conséquences souvent dramatiques. Ce sont des règles élémentaires trop souvent oubliées qu'il faut souvent répéter.

- 3 : Un commerçant a cessé ses activités, une devanture est tombée comme une paupière sur un regard vigoureux le défigurant tant soit peu. Le quartier ne résonnera plus de ses coups de hachoir, de ces longues discussions, du rideau en perle qui bruisse à chaque passage d'un client. Une longue tradition de bouchers, la famille

MARTIAL, s'est arrêtée, souhaitons à cette jeune retraitée de bien profiter de ce repos bien mérité.

- 4 : Le 4 décembre 2004 a eu lieu à la Salle polyvalente le spectacle offert par le Sou des écoles laïques aux enfants de maternelle et de primaire de l'école du Thaurac. La compagnie « La luciole » a joué des scénettes et des contes accompagnés de chansons pour le plus grand plaisir de la majorité du jeune public. A la fin du spectacle, un sachet de chocolats et une boisson ont été offerts aux enfants. Si vous avez connaissance de spectacles pour enfants de 3 à 10 ans, merci de nous le faire savoir car le Sou des écoles aimerait avoir un choix plus important pour décembre 2005.



Monseigneur Guy THOMAZEAU a succédé en 2002 à Monseigneur RICARD, jusque là Evêque de Montpellier. La même année, le 8 décembre 2002, le Souverain Pontife, Jean Paul II, avait pris d'importantes mesures pour réorganiser l'Eglise de France dans ses limites régionales et les fonctions de ceux qui la représentent et la dirigent. C'est ainsi qu'ont été définies de nouvelles Provinces ecclésiastiques, regroupant chacune plusieurs diocèses, prenant mieux en compte la réalité de la vie des gens, l'entraide, et la relation civile : notre Province ecclésiastique regroupe ainsi, maintenant, les diocèses de Perpignan, Carcassonne, Nîmes, Mende et Montpellier, et se décalque assez bien sur la Région Languedoc Roussillon, et la "Septimanie" ancienne !...

Dans le même temps, le Saint-Père a élevé à la dignité d'Archevêques Métropolitains certains Evêques de France, dont celui de Montpellier, avec les droits et devoirs qu'implique cette nouvelle fonction. C'est ainsi que revêtu de ce titre d'Archevêque de Montpellier, nous avons eu l'honneur de

recevoir Monseigneur THOMAZEAU, au cours de la visite pastorale qu'il a faite durant 4 jours dans notre paroisse "Porte des Cévennes". Là aussi, du nouveau : ce nom devient celui d'un ensemble de Paroisses anciennes, dénommées maintenant "Clochers",

"pilotées" par un seul Prêtre, assisté souvent par des prêtres âgés donnant encore généreusement de leur temps et énergie... "Porte des Cévennes" regroupe ainsi désormais les villes et villages de Ganges, St Bauzille de Putois, Cazilhac, Agonès, Montoulieu, Brissac, Laroque, Moulès et Baucels, Gorniès, Madières et Sumène. Visiter ce vaste territoire et surtout écouter et comprendre ses habitants en profondeur, en 4 jours, était un programme difficile que Monseigneur THOMAZEAU a rempli avec courage, du 18 au 21 novembre 2004. Il a tenu à rencontrer à Ganges les élus locaux, monsieur Rémy CARLUY, monsieur Jean CAUSSE, monsieur Guilhem CHAFIOL, monsieur Jacques RIGAUD assistaient notamment à cette réunion dans une ambiance assez sereine et constructive. C'est le samedi 20 novembre après midi que Monseigneur THOMAZEAU vient à St Bauzille nous visiter et célébrer la messe dans notre église toute rénovée et repeinte dans les mois précédents, grâce à la grande générosité d'un paroissien donateur, et à l'important

concours financier de la Mairie. Celle-ci a, en effet, assuré les travaux découlant de sa responsabilité propre, dans le cadre de la loi, avec l'aide de diverses subventions. La visite de Monseigneur THOMAZEAU est en quelque sorte l'inauguration de cette rénovation. Un article plus technique sera écrit par ailleurs décrivant ces travaux et leur financement.

Juste avant la messe de ce samedi 20 novembre à 17 heures, Monseigneur, gagnant la place du Christ s'est arrêté cinq minutes à l'Ecole Privée Saint BAUDILLE malheureusement vide de ses petits élèves. Il y a été accueilli par un des membres de l'O.G.E.C. de l'école et de l'Association "Foyer de l'Enfance". A 17 heures, Monseigneur THOMAZEAU, revêtu de blanc, coiffé de sa mître, tenant sa crosse épiscopale, pénétrait dans notre église : il y était accueilli par le Père Jean-Côme ABOUT, curé de la "Paroisse Porte des Cévennes", et aussi le Père Pierre DUBOIS, prêtre Salésien âgé, habitant notre Presbytère depuis un an déjà, très aimé par les St Bauzillois pour sa gentillesse et sa simplicité. C'était la Fête du Christ-Roi, aboutissement de l'année liturgique, comme le rappelait Monseigneur THOMAZEAU dans son homélie. Quelques phrases simples et fortes dites ce jour-là, ou à son arrivée en Hérault il y a deux ans, résumait sa pensée :

"Je suis venu vous encourager" "Mon programme c'est l'Evangile" "Tout ce qui gravite autour de l'emploi m'intéresse" "Je connais l'histoire religieuse de mon Pays" "Je sais ce que l'Assemblée du Désert représente" "Je suis au

service de tout ce qui peut consolider le bonheur des enfants"...

La fin de la messe, célébrée par ces trois Prêtres, est le moment d'une bénédiction émouvante, à laquelle sont associés tous les artisans et employés municipaux dont le travail a embelli et rénové l'église. A la sortie de l'église, l'assistance, où se trouvait de nombreux élus, dont monsieur Rémy CARLUY, maire de St Bauzille, et

nombre de ses conseillers municipaux, était conviée à un apéritif salle "Biscan Pas", à quelques mètres de là. Ce fut l'occasion pour Monseigneur THOMAZEAU et monsieur CARLUY d'échanger quelques mots dans une ambiance chaleureuse de bon accueil. On pouvait aussi noter la présence de M. Jean CAUSSE, maire d'Agonès, et de M. Guilhem CHAFIOL, maire de Montoulieu. C'est

sur ST Bauzille aussi que Monseigneur THOMAZEAU resta dîner avec le Père ABOUT, chez le représentant du Secours Catholique, avant de monter au "SUC" visiter les Scouts Routiers et "confirmer" à Ganges, le lendemain? Que cet homme de bien, messenger de Jean Paul II, nous apporte la PAIX et nous encourage à la faire régner dans nos maisons et chaque moment de notre vie sociale campagnarde.



" Une église embellie par et pour nous tous "

monte à 13.203 euros. Pour les peintures, très gros chantier nécessitant un important matériel de levage pour ce travail sur voûtes, et un savoir faire très particulier, une entreprise a été choisie pour son équipement, son expérience dans ce genre de chantier : l'entreprise "GINER Développement (à Pinet). Elle a donné toute satisfaction. Il n'y a eu aucun accident sur ce chantier. Des souhaits particuliers sur la décoration du Choeur, du " Ciel de Coupole " et pour les " membrures " et " Couronnements Périphériques " ayant été faits, la somme totale de la dépense pour ce poste a été de 41.315,10 euros. Les couleurs choisies, assez vives, rappellent celles des églises Romaines ou celles du Moyen Age...

Enfin ! La gestation a été longue... L'attente date en effet... Du siècle dernier, puisque, depuis 1996 les St Bauzillois étaient en droit d'espérer pouvoir financièrement rénover leur église, grâce à la générosité d'un des leurs. C'est maintenant chose faite, avec le concours de la Mairie, de ses élus et de son active équipe technique. Comme toujours, c'est parce qu'il y a eu dialogue et entente, que ce montage, pas tellement simple, a fonctionné efficacement. Les travaux pris en charge par la paroisse visaient à mieux éclairer, à faire disparaître humidité et poussière, par une peinture générale et la reprise des bas de murs avec placoplâtre et enduits spéciaux pour les piliers rongés. L'entreprise LAMOUREUX, de St Bauzille, a été retenue pour l'éclairage. Elle a profité de l'élévateur du peintre, le travail ayant lieu en hauteur. Il a été placé un grand nombre de projecteurs au niveau des piliers, réalisant un éclairage " indirect " très efficace, faisant encore ressortir la propreté des peintures. L'ensemble des dépenses pour l'éclairage

Les travaux pris en charge par la Mairie de St Bauzille de Putois, concernent le clocher et le mécanisme de la cloche, la couverture du bâtiment et ses exigences, et la grosse dépense de la rénovation des vitraux :

- Travaux sur la toiture fait par les employés municipaux : 2 semaines de travail à trois personnes : Réfections des solins. Réfections de la noue autour de la nef.
- Entreprise VIALA David et ALLEGRE Michel pour 2908,66 euros. Gouttières et descentes en zinc. Dauphins fonte.
- Entreprise CAMPA pour 10.394 euros. Paratonnerre Electricité horloge. Bridage de la cloche. Peinture campanile.
- Atelier AURELIO LALOV pour 21.388,74 euros. Restauration des vitraux.

Bruno GRANIER, Jean BRESSON

Le Rallye des Cévennes.



L'O.M.S.C. a pris la responsabilité d'accueillir sur les Berges de l'Hérault le parc d'assistance du Rallye des Cévennes les 6 et 7 novembre 2004. Pour tenter une expérience, réunir toutes les associations et travailler ensemble afin de mieux se connaître et prévoir une meilleure dynamique pour les prochaines années.

Une première réunion s'est tenue dans la salle de l'O.M.S.C., pour faire le tour des besoins en personnel et matériel nécessaires à la réussite de ce défi. Il ne fallait rien oublier, prévoir le nombre de personnes indispensables : au moins 40. Le nombre de stands : quatre suffiront à couvrir tout l'espace. Le plan et la recherche des emplacements pour les visiteurs, les concurrents, tout est passé en revue, une prochaine réunion est prévue dans huit jours pour améliorer encore la préparation.

Cette fois-ci, elle se passe à la Mairie autour d'une table

ovale, ce qui la rend un peu plus solennelle. Il fallait aller un peu plus loin dans le détail. Le nombre exact d'associations, de bénévoles disponibles à chaque heure de la journée, le matériel du chapiteau, les tables, chaises, instruments de cuisine, les branchements électriques et j'en passe...

Une troisième réunion est prévue dans huit jours, pour définir les besoins en fournitures, boissons, pains, frites, saucisses,

Tout est repassé en revue, le matériel fourni par untel est bien prévu, le nombre de table est-il suffisant ? Combien de machines à café, de friteuses... ça y est nous avons tout le matériel, tout le personnel, la logistique semble au point...

D'abord le rôle de la météo est abordé car elle peut influencer sur l'affluence du public prévue, certaines associations connaissent bien le problème. D'ailleurs cette affluence reste la grande inconnue? C'est

l'objet d'un dialogue contradictoire entre les jeunes plus exubérants qui foncent en avançant que cette manifestation sera un succès et les autres plus anciens qui osent moins, auréolés de leurs cheveux blancs gages de sagesse. Ils se reportent à des statistiques, peut-être de simples rumeurs mais qui modèrent leur enthousiasme. La décision est prise, nous serons donc très optimistes. Rendez-vous est pris pour le vendredi 5 novembre à 14 heures sur les Berges de l'Hérault. Tout le monde était là, pour monter le marabout, pour ventiler le matériel et les fournitures vers les différents stands. Vers 20 heures, tout est terminé. Un repas convivial entre tous les participants clôture une après-midi bien mouvementée. Vous avez pu apprécier ce spectacle de norias de voitures recouvertes de publicité à grands bruits d'échappements, cette nuée de mécaniciens se précipitant sur leur voiture encore fumante, ces spectateurs se glissant entre les stands et s'arrêtant aux nôtres pour se désaltérer et manger, le succès attendu était bien là.

Une dernière réunion pour faire le bilan de deux journées vécues à 100 à l'heure par les responsables de l'organisation. Tout d'abord, ils se félicitaient du soleil constant qui a participé pour beaucoup à l'affluence record des spectateurs qui a dépassé tous les pronostics. Ils félicitaient tous les bénévoles qui ont participé à ce succès en insistant sur certains qui pendant plus de 3 jours ont été présents 24 h/24. Le bilan financier n'est rien à côté de la satisfaction d'avoir réussi l'ambition de réunir de nombreuses

associations pour organiser et réaliser ensemble l'organisation d'une manifestation sportive pour commencer et pourquoi pas dans un avenir proche culturelle. St Bauzille est en marche et les associations animeront notre village et permettront de reculer l'échéance d'un village dortoir qui nous guette si nous ne sommes pas vigilants. La démonstration que les Berges de l'Hérault peuvent recevoir de grandes manifestations n'est plus à prouver ; que faire participer

à la fête les commerçants de St Bauzille peut-être réalisée, ce qui devrait être gravé dans les statuts des associations, faire vivre et vibrer leur village. Le souci encore une fois confirmé que ceux qui assistent à un spectacle au Plan d'eau, ne visitent que très rarement le centre. Une réflexion peut-être engagée, vers des solutions, une publicité par l'intermédiaire d'un point d'information sur l'existence du centre ville, avec un fléchage approprié. L' O.M.S.C. a donc réussi son pari. Vous l'avez

remarqué, aucun nom d'association, de bénévole n'a été cité, de peur d'en oublier une ou un. Car le rôle de bénévole mérite des éloges mais certainement pas un classement au mérite. Chacun a tenu son rôle suivant ses possibilités et ses disponibilités. C'est donc des félicitations chaleureuses pour l'ensemble de l'équipe qu'il faut exprimer...

Jacques DEFLEUR

Quelques réflexions sur le mot "TEMPS".

Aucune intention de versification. Retraité depuis assez longtemps, pour occuper mon temps. Je peux prendre un moment, pour parler du temps. Un mot que l'on prononce journellement, la plupart du temps. Et qui s'applique différemment, selon le sens où on l'entend. D'abord, le temps que la télé nous montre quotidiennement pour que nous soyons au courant du temps qui nous attend. Le temps qu'il fait, du temps qu'il fera prochainement. Quelquefois, le temps, n'est pas celui qu'on nous prétend. Mais on peut bien se tromper de temps en temps. Les habitants de notre village, en se rencontrant, parlent très souvent, c'est évident du temps.

"Aujourd'hui, il fait beau temps, profitons de ce beau temps" Ou bien "Ah ! quel sale temps, il pleut tout le temps". "Ah ! si ce n'était pas ce vent on aurait un bon temps". "On n'avait pas vu ce temps depuis très longtemps". La chaleur et le froid sont évoqués également, lorsqu'arrivent leurs saisons, tous les ans. Dans certaines conversations, étant à court

d'arguments Eh ! bien, de quoi parle-t-on le plus souvent, du temps. Nos anciens, parents ou grands parents, la télé manquant, en se levant et en sortant, mettaient le nez au vent, scrutant le ciel attentivement, d'un oeil perçant pour étudier le temps, qu'ils avaient eu le temps de connaître approximativement au cours des ans. On pourrait évoquer longuement les sautes d'humeur du temps. Parlons maintenant du mot temps "employé couramment". Par exemple, on demande à quelqu'un un peu de temps afin qu'il apporte une aide bénévolement. Il vous répond souvent qu'il n'a pas le temps, que son temps est précieux et qu'on l'attend. Il y a des personnes qui n'ont pas le temps, parce que leur temps est compté minutieusement. Il y a ceux qui pourraient aider de temps en temps, lorsque leur temps n'est pas pris par le temps. Il y a heureusement ceux qui sont contents d'avoir du temps, n'ayant pas à toujours courir après le temps. Il y a les gens satisfaits qui prennent du bon temps, d'autres restent gris comme la grisaille du temps. Les

insouciants prétendent qu'ils ont toujours le temps. Les boulistes retraités profitent agréablement de leur temps, se retrouvant journellement pour pétanquer en galéjant. Bonne Mère ! Les boules des pointeurs tombent mal tout le temps. Les tireurs s'appliquant, en frappent une de temps en temps. De ces boulistes malheureux, j'en fais parti également. Mais tout se passe bien sûr amicalement et en riant. Dans le temps à ceux qui faisaient des trous en tirant, on disait "Vous irez faire des trous à Anglas, on vous attend". Autrefois, on prenait le temps de laisser courir le temps. Un facteur St Bauzillois facétieux, traduisait P.T.T. par Prends Ton Temps. Aujourd'hui on va très vite pour gagner du temps. On pourrait citer nombre d'anecdotes avec le mot "TEMPS". Mais je ne vais pas vous fatiguer plus longtemps. Si j'ai trop parlé du "TEMPS" Soyez indulgents. Je termine, vous souhaitant "BON TEMPS" et "BON NOUVEL AN".

Louis OLIVIER

L'assemblée générale de la Joyeuse Pétanque St Bauzilloise a eu lieu le vendredi 26 novembre, salle des Associations avec la présence du Maire Adjoint Michel ISSERT représentant la municipalité. Le président André ROUGER ouvrant la séance remercie M. ISSERT et tous les membres présents. Il fait évoquer le souvenir de notre ami et regretté Daniel GIRARD décédé brusquement, qui par sa façon, ses souvenirs, était une figure animatrice du boulo-drome. Il adresse au nom de tous, en second lieu, des vœux de rétablissement à Maurice VIGNERON, en rééducation à Lamalou-les-Bains, Maurice, membre du bureau et cheville ouvrière du Club. M. ROUGER fait un compte rendu de la saison 2004, au cours de laquelle ont eu lieu de nombreux concours et surtout le Championnat de Ligue Doublettes Mixtes qui a groupé près de 300 équipes sur le magnifique boulo-drome des Berges de l'Hérault. Il remercie tous ceux qui ont contribué à organiser ce championnat, membres du bureau et du Club. Aide appréciée et constante de la municipalité, des employés communaux, des artisans, de

la D.D.E et autres bénévoles. L'organisation a été parfaite à la satisfaction générale des officiels et des joueurs, tous louant les terrains de jeux, le site et les grands espaces pour loger les voitures. Le championnat a été un peu perturbé par le mauvais temps, mais il s'est déroulé dans une parfaite régularité. Une déception cependant, le résultat financier a été déficitaire. Le Secrétaire Trésorier présente le bilan des finances pour la saison 2004, énumère les recettes et les dépenses. Le résultat de cet exercice est déficitaire en raison du mauvais résultat des recettes lors du championnat de Ligue, la buvette étant le principal apport, mais improductive à cause du mauvais temps. M. ISSERT remercie le Président et son Conseil d'Administration, pour leur aimable invitation, en son nom et celui de la municipalité. Il félicite M. ROUGER pour sa brillante réélection au Comité de l'Hérault ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ce qui prouve son dévouement et son efficacité et aussi la notoriété des manifestations boulistes sur les Berges de l'Hérault. Tout cela honore notre village. M. ISSERT

affirme que la municipalité est toujours attentive aux actions des associations qui animent le village, en leur apportant son aide. Le renouvellement du bureau et du Conseil d'Administration est proposé, ils sont reconduits. Une pensée va à nos amis Guy et Mimi ALCADE qui manqueront beaucoup à l'association, étant des membres très actifs, mais qui pour leur travail sont devenus parisiens. M. MILLET invite les joueurs ayant leur licence à renouveler, à les donner au plus tôt au Secrétaire pour s'en procurer de nouvelles, concernant la saison 2005 : les concours seront programmés, avec un nouveau championnat de l'Hérault, celui des VETERANS le 21 juin sur les Berges de l'Hérault. Les concours à la mêlée du vendredi soir en juillet et août sont maintenus à 18 heures et les grillades à 20 heures 30. L'assemblée se termine par le verre de l'amitié, apéritif offert par le Président M. ROUGER et son épouse en l'honneur de sa réélection au Comité de l'Hérault où il est très apprécié. Bravo Président et Bonne Année 2005 à TOUS...

Musique à la lumière d'une bougie pour l'heure du crépuscule

Dimanche 28 novembre 2004.

Jean SUZANNE

Ca s'est passé à l'Eglise d'Agonès, le soir tombait avec la pénombre et la fraîcheur. Et on s'est retrouvé dans le petit édifice marqué du passé et de quelques aménagements plus récents, avec quelques amateurs de musique classique de nos trois communes. Puis le concert a commencé, avec deux musiciens : Aude PERIN-DUREAU, violoniste de 29 ans et Yves POTREL, violoncelliste de 54 ans, tous deux artistes de haut niveau, membres de l'Orchestre National de Montpellier, aux palmarès impressionnants. Et on n'a pas vu le temps passer avec J.S.BACH, BEETHOVEN, KODALY, HAENDEL, HALVORSEN et PAGANINI, un espace de bonheur pur servi par deux virtuoses. Une soirée que nous ne sommes pas prêts d'oublier. Merci aux artistes, aux organisateurs et à la commune d'Agonès. Prochains concerts, toujours à Agonès, les 16 janvier, 13 février et 13 mars 2005. A bientôt.

Renseignements : téléphone : 04.99.64.09.39. - E.mail : chris.fisher@wanadoo.fr

Les Fins Pêcheurs

Dès le mois de février, il faut penser à préparer sa saison de pêche. D'abord nettoyer son matériel, le moulinet, la gaule, le panier, l'épuisette... Tout est prêt... Vérifier s'il ne manque rien : hameçons, mouches, cuillères, plombs, crins... Tout y est... L'équipement n'a-t-il pas souffert... Nous sommes opérationnels... Il faut s'informer auprès de son association, s'il n'existe pas quelques nouveautés... Je rencontrais donc Norbert MARIN le président des Fins Pêcheurs. Il m'annonçait que la prochaine assemblée générale se déroulerait vers le 20 janvier 2005. Mais parlons un peu de la saison 2004, qui a vu à l'inverse de la tendance nationale, une augmentation du nombre des permis de pêche, plus de 120, et beaucoup de jeunes... Ce qui est encourageant... Trois lâchers ont permis aux pêcheurs de laisser libre cours à leur passion. Le lâcher du 8 août 2004, pour les jeunes a été un véritable succès. Le président me faisait part de ses difficultés à boucler son budget malgré les subventions de la commune et de la fédération, du pourcentage prélevé sur les permis. Chaque lâcher de 100 kilos de "fario" coûte 380 euros. A ce propos, ces lâchers ne se feront qu'avec des truites hybrides qui ne se reproduisent pas ce qui



préservait la faune aquatique. A la question pourquoi ne pas lâcher des truitelles de reproduction en septembre ou octobre ce qui assurerait le plaisir des pêcheurs pour l'ouverture de mars. Et bien, c'est très simple, le fautif : le cormoran, le dévoreur de poissons, qui vide nos rivières chaque hiver...

Le cormoran est une espèce protégée, mais devant les nombreuses plaintes des présidents de St Bauzille et de Ganges, une battue administrative va être autorisée... La saison 2005 se prépare, peut-être, un lâcher de plus... Peut-être

une lutte acharnée contre le cormoran, permettant le lâcher de truitelles... Peut-être encore plus de pêcheurs... C'est pas beau la vie... Pour conclure j'espère que vous ne direz pas comme RENARD : "Décidément, ils ne veulent pas mordre. Ils ne savent pas que c'est aujourd'hui l'ouverture de la pêche" ! Conclusion, n'oubliez pas de faire un peu de publicité sur cette prochaine ouverture de la pêche...

Jacques DEFLEUR

LE POT 2005.

Qu'il est agréable de se réunir chaque début d'année autour du verre de l'amitié.

Se retrouver pour échanger des impressions, pour aborder des idées nouvelles, s'encourager, se remercier mutuellement.

Ce sera le samedi 12 mars 2005 à partir de 18 heures 30 à la Salle Polyvalente de St Bauzille de Putois.

Nous pourrions aussi évoquer les 20 ans du "Lo Publiaire", le N° 80 paraîtra en janvier 2006. 20 ans de fidélité, 20 ans de bonheur, méritent d'être dignement fêtés.

Jacques DEFLEUR



La plupart des chasseurs connaissent l'emplacement précis de ces traces circulaires quasiment dépourvues d'herbe, disséminées au fond des bois. Elles n'ont rien à voir avec les « ronds de sorcières », expression quelquefois utilisée pour qualifier les « brûlés » au pied des chênes truffiers ...

Elles sont, tout simplement, les vestiges des séculaires charbonnières qui fumaient encore dans les années cinquante, ici ou là, alentour de Saint-Bauzille, au-dessus des immenses chênaies de notre beau pays. On retrouve des marques de cette rude tâche depuis très longtemps, environ trois siècles avant Jésus Christ.

Dans le midi de la France cette activité perdue au fil du temps, avec une ascension aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles compte tenu des besoins importants de l'industrie et du chauffage domestique. On préfère de plus en plus utiliser le charbon de bois, plus léger, possédant, en outre, un pouvoir énergétique plus élevé que le bois.

Les charbonniers commencent par construire leur petite cabane réalisée en pierres ou en « blaques » recouvertes quelques fois de

« saques » pour améliorer un peu l'étanchéité. Cet abri de fortune est censé leur servir de protection contre les intempéries, je laisse à votre entière appréciation juger de son efficacité !...

Ils passent ainsi des semaines entières à surveiller la fabrication de ce qui va devenir le charbon de bois. Pour cela, les hommes débutent la fabrication de la meule. Au centre d'une petite clairière existante ou réalisée par leurs soins, ils vont disposer autour d'un cercle approximatif, à même le sol, de grosses branches de chêne vert le plus souvent. Ensuite ils déposent des branches de plus en plus petites en essayant de combler les intervalles restants. Ils recouvrent ensuite le tout de « ramasse » récupérée à partir des coupes précédentes. Ils parachèvent enfin leur travail en déversant de la terre fine (si possible) en tassant soigneusement afin d'obtenir une meule quasiment étanche à l'air. La fabrication de charbon de bois s'obtient par une réaction de combustion incomplète (privation d'oxygène). Il est de ce fait enrichi en carbone et donnera plus d'énergie que le bois à volume égal.

Lorsque le « volcan » est prêt, les hommes procèdent à sa mise à feu. Ils jettent dans la « cheminée », partie centrale restée vide, des braises qui vont lentement démarrer la combustion du bûcher dont la température intérieure se situe aux alentours de 400° C.

« De temps en temps il faut lui donner à manger » : expression employée par Raphaël CIRIBINO. Nous nous étions préalablement

rencontrés en compagnie de son frère Vincent au Café de l'Union. Je souhaitais étayer et personnaliser cet article à partir de témoignages vécus.

Suivant l'importance de l'édifice incandescent, les hommes posent une grosse branche en guise d'échafaudage pour atteindre la cheminée. Pendant les premiers jours une fumée blanche va se dégager. Vers le troisième ou quatrième jour c'est une fumerolle bleue qui apparaît. Celle-ci est due à un gaz toxique le furfural, à l'odeur de pomme. Suivant la couleur de la fumée, on crée des trous pour faciliter l'arrivée de l'air et limiter ou accélérer la combustion. Il faut commencer par le haut et en fonction de l'évolution, les trouées sont pratiquées vers la base. Lorsque le bois est transformé en charbon, la « pyramide » s'effondre partiellement, puis en totalité, et s'éteint à petit feu. Le précieux combustible est en général ramassé à la pelle ou au râteau suivant les régions et transporté dans de grands sacs de chanvre, à dos d'homme ou sur le mulet.

L'arrivée du charbon provenant de l'exploitation de mines a stoppé net cette laborieuse et substantielle activité. Une réapparition est intervenue pendant la deuxième guerre mondiale où le charbon de bois fut utilisé pour alimenter les véhicules équipés de gazogène.

Les « buscatiers » ou « buscaïres » se sont reconvertis en charbonniers, certains agriculteurs également. L'activité, bien que très pénible, était relativement plus lucrative pour le patron (excusez la lapalissade !), les ouvriers quant à eux survivaient tant

bien que mal ...

De 1957 à 1960 Vincent et Raphaël CIRIBINO, Louis FOPPOLO ainsi que Mario FITTIPALDI (entre temps décédé) ont participé à ce dur labeur. Durant le conflit de 1939 – 1945 leurs parents les ont initiés dès leur enfance, en Italie leur pays natal.

Au cours d'une communication téléphonique, « Nine », l'épouse de Raphaël, me confiait en se remémorant les harassantes journées passées à transporter le bois : « j'avais treize ans, c'était dur, mais nous étions heureux » ... Pendant cette obscure période, bon nombre de femmes participent aux travaux de force, en principe réservés aux hommes !...

Raphaël et Vincent ont construit des charbonnières un peu partout dans les environs. De Corconne à Saint-Paul-et-Valmalle en

passant par Puéchabon, GUIDICE Carmino s'étant joint à eux, ces hommes ne comptent plus les chênes abattus de leurs mains, à la hache et au « poudet » ...

A Montoulieu, Vincent et Raphaël ont réalisé une immense charbonnière ayant produit 22 tonnes de charbon. Ils ont préalablement coupé environ soixante dix tonnes de chêne avec des moyens archaïques, ces travaux herculéens me laissent admiratifs !... Ce mini volcan a brûlé pendant une semaine ; l'expérience et le fait d'habiter à proximité permirent à Vincent de coucher tous les soirs à la maison. L'ensemble de la production représente quatre cent quarante sacs de charbon, achetés dans la foulée par l'entreprise JIPONI de MONTEPELLIER.

Vincent me racontait qu'il lui arrivait de terminer une

charbonnière en une seule journée. Les bois exposés au sud brûlent plus facilement que ceux situés au nord, parce que plus secs en général. « Quelques fois on manquait de terre, on faisait avec c'est-à-dire sans ! ». Le charbon était tout de même de qualité me confiait-il. « Exceptionnellement lorsque le chêne manquait il nous arrivait de brûler des racines de bruyère ou du cade, mais c'était moins bon » reconnaissait-il.

J'espère vous avoir clairement relaté cette activité incrustée dans nos traditions et enfouie dans la mémoire des « anciens » qui l'ont pratiquée en contribuant à son essor. Les jeunes, enfin, pourront y trouver un témoignage des pénibles tâches effectuées par les générations précédentes, dans le but de gagner tout simplement leur vie.

« Couleurs et senteurs de la garrigue »

MONTOULIEU : 11 Novembre 2004

Le 11 Novembre dernier Montoulieu a vécu la cinquième édition de la journée des « couleurs et senteurs de la garrigue » Cette année encore le soleil était avec nous, même si le froid se faisait sentir... Cela n'a pas empêché les exposants de répondre à l'appel et les visiteurs de venir, aussi nombreux, sinon plus, que l'année dernière

De nouvelles expositions ont enchanté le public : celle des murs de pierre sèche avec la démonstration sur place par un jeune volontaire, le tour de main « en direct » d'un potier devant les visiteurs, ces animations donnaient une ambiance particulière au petit pré joutant la mairie, à leurs cotés, sous un chapiteau, on

pouvait découvrir de belles photos de Montoulieu, prises par Michel Calmet, certaines reproduites en poster et en carte postale du plus bel effet ; on pouvait voir aussi de superbes photos d'insectes, de plantes et d'écorces d'arbres dont l'auteur est Muriel Martinet, une « voisine » de Conqueyrac...La salle de la mairie contenait une exposition sur les oiseaux peuplant notre garrigue et Monsieur Pujol, « voisin » de la Cadière exposait ses peintures dans la salle des jeunes...La traditionnelle ferme dans le théâtre de verdure a eu toujours autant de succès auprès des enfants, ainsi que les démonstrations proposées par les chasseurs. Quant au

marché des produits du terroir et de l'artisanat de la garrigue il a connu la foule des grand jours ! Que dire du stand du comité des fêtes et de ses désormais célèbres sandwiches au magret de canard et au chèvre chauds ! il a été pris d'assaut dès que la faim s'est faite sentir !...

Encore une fois, cette journée a été un succès complet, laissant enchantés autant les visiteurs, les exposants, que les organisateurs. Un grand merci à tout ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette manifestation et à l'an prochain !

Brigitte Lebon

Rencontre avec des artistes de chez nous

Voici une nouvelle rubrique dans Lo Publiaire qui va vous présenter des artistes que vous pouvez croiser chez vos commerçants préférés et dans les rues de Saint-Bauzille, Montoulieu et Agones.

Pour initier cette rubrique j'ai choisi d'aller à la rencontre de

Monique Demart, poète.

Elle habite une maison à l'intérieur chaleureux dans le quartier des Sauzèdes à Saint-Bauzille. Un samedi matin lumineux de novembre, elle a gentiment accepté de me parler de sa « façon particulière d'être au monde ».

« Instants des Sauzèdes »

*Au loin, tout près
Qui
Pourrait ignorer
La présence fugace ?
* * *
A plat d'ailes
sur la marche en galets
le martinet obscurcit la nuit
ses ailes cherchent l'oracle,
le claquement de son bec
lorsqu'il déglutit l'eau donnée
me défriche longtemps
* * *
Vriller dans l'encre
Où s'échappe le jour
*
Monique Demart*

Je lui ai d'abord demandé comment son aventure poétique avait commencé. Elle m'a répondu : depuis toute petite. A l'âge de douze, treize ans, elle écrit des poèmes et fabrique des recueils qu'elle offre à sa famille. A vingt ans, l'histoire devient sérieuse : elle rencontre le poète Pierre Emmanuel qui devient son mentor en poésie. Il lit ses textes, les critique, lui donne des conseils. Elle se

souvent de phrases clefs comme « méfiez-vous des adjectifs » ou « c'est très facile de faire beau » sous-entendu beau ne veut pas dire authentique.

Quand je fais remarquer à Monique Demart qu'elle a tout de suite voulu être lue contrairement à nombre d'adolescentes qui écrivent uniquement pour elles, elle me répond qu'elle avait besoin de cette reconnaissance de sa façon particulière d'être au monde. Pour elle, écrire, créer, c'est d'abord cela, une façon d'être, une forme de respiration, une nécessité. Plus tard au cours de l'entretien, elle dira que dans le processus de création on n'a pas le choix sinon on étouffe.

Ecrire est un travail solitaire, Monique Demart parle d'entrer en écriture (comme en religion), d'être en travail comme une femme qui accouche. Elle précise que la poésie demande beaucoup de temps, beaucoup de travail comme un artisanat. Au départ, il y a des « événements qui font signes » comme les peupliers en automne, la mort d'un enfant, un obus mal tombé et, souvent, la question de Dieu. La poétesse prend des notes, inscrit ces idées dans des carnets, sur des post-its dans sa voiture. A ces signes, il faut répondre. Monique Demart parle de cette réponse comme d'une nécessité (sinon on étouffe). Face à l'appel de l'inspiration, il faut être humble dit-elle. Pour parler

du travail qui va donner forme à l'idée, elle emploie les termes de « défricher », « sarcler », « tailler ». Il faut trouver le mot juste. Dans la poésie, elle aime le ramassé, le lapidaire, le fulgurant bien qu'elle ait écrit des alexandrins jusqu'à vingt-trois vingt-quatre ans. Ceux-ci lui ont permis de faire ses gammes, d'apprécier le rythme des mots. Dans sa recherche du mot juste, elle précise que parfois « des choses viennent d'on ne sait où » et qu'il faut avoir l'humilité de les accepter.

Monique Demart estime qu'elle doit prendre en compte le monde dans lequel elle vit et en faire quelque chose d'audible, d'entendu alors elle utilise des mots qui, à priori, ne sont pas considérés comme poétique (ANPE, SDF, etc.). Elle pense que par le filtre poétique, on peut rendre le monde plus tolérable, trouver un lien avec l'insupportable. Monique Demart construit avec des mots une poésie de l'effort qui veut lutter contre la barbarie. Si sa poésie est souvent une poésie de la souffrance, elle souhaite aussi qu'elle soit une louange à la beauté du monde. Elle a le souci de la lisibilité de ses œuvres, elle essaie de charger les mots d'autres sens, ces mots qui ne sont pas vierges et que le lecteur va aussi interpréter. Monique Demart a beaucoup de respect pour son lecteur et pense qu'un texte appartient à celui qui le lit afin qu'il ne reste pas « lettre morte ». Elle rencontre ses lecteurs lors de lectures

publiques, certains lui écrivent aussi parfois, elle parle de reconnaissance réciproque.

Avant d'être éditée, Monique Demart a essuyé bien des refus ... C'est en 1997 qu'Yvan Mecif, éditeur de la revue Rémanence, à Bédarieux, lui consacre un numéro complet de sa revue. Elle est à présent éditée par L'Harmattan. Vous pouvez trouver son dernier recueil «Remuement de l'ombre» de

«Compatir» (collection Poètes des cinq continents) à la librairie Carmenta, évidemment. Car, rappelons le, Monique Demart est saint-bauzilloise, depuis 2000. Elle y a trouvé la nature et le silence nécessaires à son écriture. Elle s'implique dans la vie du village : on a pu la voir dans les actions visant à défendre le service public de la poste et elle anime l'atelier philo avec son mari, professeur de philosophie à la retraite.

Comme poète, elle a un projet d'écriture à deux voix (ou à quatre mains) avec un poète de Claret.

Comme saint-bauzilloise, elle aimerait créer un atelier d'écriture (avis aux amateurs).

Je vais signer cet article mais j'avoue avoir emprunté de nombreuses expressions à Monique Demart que je remercie chaleureusement pour sa « façon particulière d'être au monde ».

Les souvenirs sont comme les papillons, plus ils sont colorés plus ils restent précis en mémoire.

Lorsque nous étions enfants, avec mes frères, nous nous amusions, lors des visites chez notre grand-mère, à regarder vivre les gens du village.

Il y avait le vieux couple de rempailleurs en face : plus loin, la mère de Louis, ouvrier à l'usine, une grande femme, la poitrine accrochée sur un buste raide, et son chignon relevé laissait échapper des cheveux gris qui retombaient en cascade.

Près du porche, à côté de la croix, se tenait un vieux célibataire, extravagant, à moitié mendiant ; on l'appelait « Tomatette ». Il était si maigre avec son feutre noir crasseux, enfoncé sur les yeux : dans ses orbites profondes étaient fixés deux points noirs. Une barbe toujours naissante lui donnait un air pitoyable. On se moquait de lui. Moi, j'avais peur, je ne savais pas pourquoi il était si pauvre et surtout pourquoi on en riait.

Je ne savais pas où se trouvait la maison de

Léontine, une grosse matrone avec un menton si garni qu'il aurait fait envie à un jeune adolescent.

Léontine, toute en chair, était aussi toute en odeur et cela je m'en souviens très bien ; elle ne devait pas avoir touché un morceau de savon depuis bien longtemps.

Ces voisins étaient très pittoresques et nous trouvions cela normal, mais on riait de leur particularité.

Ma mère nous racontait aussi des histoires sur une vieille femme dont j'ai oublié le nom. Je crois que c'était plus une légende qu'une histoire vraie.

Dans la région, la religion avait une grande place. La vieille en question était une bigote, pour rien au monde elle n'aurait voulu offenser le Bon Dieu.

L'après-midi, au moment de la grosse chaleur, elle partait dans les vignes, dissimulant dans son grand châle noir un petit sac de jute.

Elle se plaçait à un endroit invisible du chemin, et se

mettait à prier les bras tendus vers le ciel.

« Mon Dieu, je suis pauvre, permettez à une vieille femme de manger des raisins, donnez-moi la permission de me servir ».

Après un fugitif signe de croix, la conscience bien en paix, elle ramassait par-ci, par-là, les plus belles grappes dorées des raisins muscats, les belles grappes mauves aux grains pleins, ronds comme des billes, juteux et sucrés qui fondent sur la langue, elle les entreposait délicatement dans le sac.

Le Bon Dieu dans tout ça ? Il faisait peut-être la sieste ...

Si on vole en demandant pardon, pour le voleur, la faute est à moitié pardonnée et puis, la grand-mère était si vieille.

Ragaillardie par sa récolte, elle repartait chez elle et ne manquait surtout pas la prière du soir dans l'église.

*Françoise
ASTRUC-CAIZERGUES*

Dans nos trois communes, et particulièrement à Saint-Bauzille, depuis très peu de temps, ça construit à une cadence qu'on n'a jamais connue. Les panneaux municipaux sont submergés d'annonces de permis de construire. Des sites jusque là isolés se couvrent de chantiers comme des champignons en saison favorable. Des maisons seules sont soudain entourées de petites ou grandes sœurs. Les petites annonces débordent de demandes de logements. Et la population locale augmente à toute allure. Certes, nous ne sommes pas les seuls : par le passé, on a vu Saint-Gély puis Saint-Martin-de-Londres s'accroître démesurément. Aujourd'hui, c'est notre tour, avec déjà des échappées vers Laroque et Ganges. Mais d'une manière qui s'accélère.

Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi ce phénomène d'urbanisation si rapide ?

Depuis la fin des années 1990 les loyers et les prix de vente des logements s'emballent en France, pour des raisons parfois différentes suivant les régions. Mais dans l'ensemble, c'est surtout parce qu'il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande, qu'il s'agisse de logements locatifs ou d'accession à la propriété. Depuis quinze ans, il y a un ralentissement important dans la construction de logements. Au plan national, il en manquerait 400 000 à 600 000, pour diverses raisons et la loi du marché fait bondir les prix. Comme les familles à revenus modestes ne peuvent plus

se loger en ville, elles cherchent de plus en plus loin des milieux urbains habituels. D'où l'augmentation des prix des terrains dans les campagnes. Bien sûr, financièrement, ça arrange les propriétaires de terrains qui jusqu'à présent ne « valaient » pas grand-chose. Mais ça provoque des désordres regrettables dans l'évolution des populations, l'ambiance des villages, le caractère des sites, avec pour seule règle, la loi de l'offre et de la demande. Tout va trop vite, au détriment souvent des relations entre les anciens et les nouveaux, compte tenu des habitudes et des comportements des uns et des autres, avec des gens qui ont vécu toute leur vie ensemble depuis leur plus jeune âge et d'autres personnes habituées au bruit, aux changements, à l'anonymat dans la foule, etc. ...

Pendant longtemps, il y a eu tendance, dans les villages, à vivre sur soi. Les nouveaux venus n'étaient pas toujours accueillis à bras ouverts. Il fallait du temps pour se faire accepter. Mais dans la mesure où les « étrangers », parisiens ou autres, n'arrivaient que progressivement, en petit nombre, et faisaient des efforts pour se faire intégrer en respectant les lieux et les personnes, en s'associant à la vie locale, tout se passait au mieux pour la satisfaction de tous. Et l'apport des nouveaux venus contribuait à rafraîchir, à réanimer ce que l'attachement aux seules traditions risquait de laisser peu à peu dépérir.

Mais nous n'en sommes plus

là. La cadence des changements rend plus difficile l'intégration. L'absence de projet global tel qu'un PLU (plan local d'urbanisation) favorise souvent des réalisations individuelles en discordance avec le voisinage, avec l'harmonie des sites, avec les commodités collectives telles que les accès aux services publics ou commerciaux. Les maires accordent parfois les permis de construire sans toujours tenir compte de la sauvegarde des sites, d'un minimum d'intimité ou de tranquillité pour chacun, d'une certaine harmonie des ensembles bâtis. D'autres essaient de limiter un entassement excessif en imposant, par exemple, un minimum de 1200 m² ou plus pour bâtir une maison. Mais dans ce cas, le prix du terrain est plus élevé et exclut les candidats les moins argentés. C'est vrai qu'il est difficile, dans ces conditions d'établir un projet global d'inspiration humaine et pas seulement financière, pour l'ensemble de la population ancienne ou nouvelle. Sans parler de l'énorme retard au plan national comme au plan local dans la construction de logements sociaux au détriment des plus pauvres.

Mais les changements ne se limitent pas à la densité des constructions nouvelles. Il y a quelques années encore, dans chaque village, ou même petite ville, tout le monde connaissait tout le monde. On s'appelait par son nom, son prénom ou même son surnom. On savait le caractère ou les manies de chacun, ses qualités ou ses défauts. On

vivait un peu en communauté. Certes, cela n'avait pas que des avantages. On s'entraidait en cas de besoin, on se rendait service. On partageait volontiers les joies mais aussi les deuils. Ça n'empêchait pas les disputes, les désaccords, les rancunes (qui pouvaient s'étendre sur plusieurs générations dans certains cas) et aussi les potins, les médisances, voire les calomnies parfois. Et quand un étranger passait ou venait s'installer parmi les autochtones, il était l'objet d'une surveillance générale plus ou moins discrète, mais très étroite.

Aujourd'hui, les « nouveaux » arrivent, vite et nombreux. On n'a plus le temps de faire connaissance qu'ils sont là avec leurs enfants, leurs voitures, leurs projets, leurs chantiers et même leurs piscines. La population va doubler en quelques années, avec des habitants venus d'ailleurs. En semaine, ils prendront

leur voiture pour aller travailler à Montpellier ou plus loin encore, car il y a de moins en moins de travail ici : les usines ferment ou délocalisent, les vignes sont arrachées. Les week-ends, ils prendront encore leur voiture, comme ils le faisaient en ville ou en banlieue (qu'on appelait des villes dortoirs). Et quand ils seront là, il y aura la télé pour les garder chez eux, ou la piscine l'été, avec à la rigueur leurs amis proches. Chacun chez soi. Certes, il faudra agrandir l'école (et c'est déjà commencé). Ça n'empêchera pas la poste de fermer et les petits commerces de prendre un coup au bénéfice de Super U ou d'Intermarché. Les cafés idem sans doute. Et nos villages peu à peu perdent leur caractère.

Faut-il, pour autant, se lamenter en regrettant « le bon vieux temps » ? Ce serait, sans doute, oublier bien des inconvénients de ce passé que nos enfants ne voudraient pas revoir.

Sûrement pas, car les regrets n'arrangeraient rien. Mais il faudrait faire face intelligemment et humainement à la situation actuelle par une volonté plus forte de chacun de nous : accueillir les nouveaux venus pour les anciens, s'efforcer de s'intégrer pour les nouveaux, s'accepter mutuellement, aller au devant de l'autre. Ces recettes ne sont pas nouvelles mais elles restent éternellement efficaces. A nous tous de les adapter au temps présent et notre village prendra peu à peu un nouveau visage, plus ouvert sur l'extérieur, plus varié, donc humainement plus riche en possibilité d'échanges, de progrès sur tous les plans, information, culture, etc...

Tout un programme qu'il faudra définir et réaliser tous ensemble. Bonjour et vive les Saint-Bauzille, Agonès et Montoulieu de demain.

FNATH

La FNATH œuvre, au plan national et européen à l'amélioration du sort des accidentés de la vie, victimes d'accidents du travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques, d'agressions ou d'actes de terrorismes, ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades et leurs ayants droit.

Elle revendique la garantie d'un revenu d'existence minimum, le droit à compensation du handicap,

l'accès à tout pour tous, l'insertion des travailleurs handicapés parce qu'un accidenté de la vie est un citoyen.

Elle poursuit son action pour que les victimes du travail soient exonérées de la franchise d'un euro par acte médical alors que la législation spécifique dont elles relèvent prévoit la gratuité des soins.

Localement, la section de Ganges accentue son action de proximité à l'écoute du plus grand nombre, avec la mise en place de permanences régulières.

- le 1er vendredi du mois de

10h à 11 h -

Les permanences juridiques se dérouleront également ce jour là 2 à 3 fois par trimestre, annoncées par affichage, presse....

Tous conscients de la nécessité de poursuivre notre action auprès des accidentés de la vie qui nous entourent, nous faisons appel à vous : venez nous aider, avec le départ des anciens, la section de Ganges risque de disparaître... Merci.

Mme VIGNAL

La lébrasse



C'est dimanche ! On sort de la messe, il y a foule sur la place, les hommes avec leur « susari* », les femmes parées comme des chasses « enchapeautés », les enfants courent au milieu des groupes. Les vieilles en « cagnotes* » noires passent dignes au devant du café que les hommes envahissent.

Ce vieux braconnier de Julien discute devant un pastis au milieu d'un groupe. Tout le monde connaît ses exploits. L'œil égrillard, la casquette au ras des yeux, sérieux comme une réunion d'archevêques, il raconte ses chasses fantastiques, les parties de cache-cache avec les bleus*, les pêches miraculeuses ! S'adressant à Jules son copain et complice il lui dit :

- Ce soir, venez souper en famille, il y a un « grimacier* » qui mijote sur le fourneau !

- Vendrem* ! Lui répond Jules, dis à Madeleine qu'elle ne le laisse pas rabiner* ! « Agues pas laguis* ! ».

Le soir chez Julien autour de la table siège la plus belle brochette de braconniers qu'on puisse rêver ! Julien préside cet aréopage ! Chacun y va de son histoire. Tindelle raconte avec force gestes la fois que poursuivi par les gendarmes il s'était réfugié dans un maset et pendant que la maréchaussée faisait le tour

de la bâtisse il tenait le museau de ses chiens pour les empêcher d'aboyer. Joseph qui imitait à merveille les perdreaux avait fait venir le maire à deux mètres de lui. Tout à coup, il se fait un silence religieux, Madeleine pose pieusement le « toupî* » au milieu de la table et enlève le couvercle. Un divin fumet s'élève, les narines se dilatent, les papilles salivent, Tindelle s'exclame

- A genoux le Bon Dieu passe !

- Tu as fini de blasphémer bougre de mécréant ! dit Madeleine outrée

- Je ne blasphème pas, je le remercie !

- Zou, envoyez vos gamelles, il faut manger tant que c'est chaud !

Le silence règne dans la salle à manger, chacun savoure les yeux clos le divin civet.

- Ca doit être ça le paradis commente Tindelle décidément mystique ce soir.

- La sauce n'est pas assez « courroucée » ! Constate Madeleine pour qu'on lui dise justement que c'est un délice.

- Vé, c'est tellement bon que meilleur ça serait plus « trasse* » !

Julien éclate de rire et dit :

- Pourtant, il devrait avoir un goût particulier.

- Qu'est-ce que tu as mis dans la sauce ?

- Rien, ne cherchez pas, je vous raconte !

Ca fait quelques temps que là -bas, au champ des Baous, j'avais repéré un « pétoulié* » avec des grosses « pettes* ». J'ai pensé qu'il y avait une « lebrasse* » dans le coin. Donc, au milieu de la semaine, j'ai placé un « lass* » au bon endroit sur son passage. Je me suis dépêché parce que j'avais peur que Marcel me la fasse. Le lendemain, j'y vais, mon « grimacier* » était là, tout

beau, tout gros. Je le « fous » dans une « saque » et je rentre à la maison. Je me suis dépêché et j'ai bien fait ! J'avais à peine passé la porte, qui je te vois par la fenêtre ? Le brigadier et le jeune nouveau, ils arrivaient droit sur la maison. Je venais de sortir la « lebrasse* » du sac, je le tenais à la main. Vite je cherche un endroit pour le cacher, je vois le fauteuil de la Mamé au coin du feu, je soulève les coussins et zou, j'y planque le « grimacier* », juste au moment où les deux gendarmes entrent par la porte ouverte ! Qu'est-ce que je vois dans la main du jeunot : mon « lass* » ! Où il y avait encore du poil accroché. Comme un couillon j'avais oublié de le prendre.

- Bonjour Julien, alors on vient de faire un tour au champ des Baous.

Les « putes » ! Ils m'avaient vu ! J'avais les cinq sueurs, je leur réponds :

- Oui j'étais allé voir si les acacias étaient à coupe ! Entrez, vous boirez bien quelque chose.

- Nous y sommes passés et nous avons trouvé ça, je m'étonne que vous ne l'avez pas vu !

Il me dit ça avec un accent pointu à te crever les yeux ! C'est un Franciman ce type c'est les plus vaches. Alors j'ai attaqué.

- Y'en a quand même qui ne sont pas raisonnables, il faut qu'il fasse tout « péter* » ! A votre figure je vois que vous pensez que c'est moi qui ai placé ce « lass* » ! Vous m'avez vu entrer, vous êtes arrivés tout de suite. Si je l'ai planqué il peut pas être bien loin ! Alors cherchez, fouillez on verra bien.

- Je vais me gêner ! dit le « Pointu »

Il se met à « bousiguer* »

partout, comme un cochon qui cherche des « castagnes* ». Je tâchais de rester calme, je sentais une sueur froide dégouliner dans mon dos. Le chef a regardé dans la « souillarde* » et avisant le fauteuil me dit :
 - Mon rêve un fauteuil comme ça au coin du feu !
 Mon cœur s'est arrêté de battre, ça y est j'étais foutu ...
 - Vous permettez ?
 Je respirais plus ! Miracle, il s'assied sur les coussins, avec un soupir d'aise et se carre. L'autre cherche-merde arrive, bredouille !
 - Rien chef.
 - Ca va venez vous chauffer.
 Magnanime, je lui offre la cartagène. Voilà que mon grand couillon de chien

« Réveil » entre en trombe dans la cuisine et va sentir les coussins où était le brigadier. Vous parlez, en bon chien de chasse il sentait le lièvre !
 - Biou ! Réveil ! Vous avez du passer à un endroit où une chienne en chaleur s'était traînée ! C'est plus fort que lui il faut qu'il sente !
 Je balance un grand coup de pied au cul de Réveil qui a dû se demander ce qui lui arrivait. Ces deux rigolos boivent leur cartagène, le chef lâche un « pétaras » bien sonore :
 - Ca soulage ! dit ce « grossieras » en se levant, au revoir et à la prochaine.
 Ouf, c'est moi qui étais soulagé, allez vaï un morceau de plus avant que les

gendarmes arrivent !

Extrait de La Chichomelha recueil de contes cévenols écrits par M. Jean Laporte de Sumène avec l'aimable autorisation de ce dernier. Sélectionné par Fabien Bouvié.



*Agues pas laguis : nous n'allons pas languir
 *Bleus : gendarme
 *Bousiguer : chercher
 *Cagnotes : élément de costume
 *Castagnes : châtaignes
 *Grimacier : lièvre
 *Lass : collet
 *Lebasse : lièvre
 *Péter : mourir

*Pétoulié : cabinet (!) du lièvre
 *Pettes : crottes
 *Rabiner : cramer
 *Souillarde : réserve
 *Susari : élément de costume
 *Toupi : marmite en fonte émaillée
 *Trasse : pire
 *Vendrem : nous viendrons

Le petit commerçant se lève dès l'aurore
 Il est là tout le jour et souvent très tard le soir
 Et quand arrive l'heure de fermer sa boutique
 Il sera pour certains un sujet de critique.
 Demain il recommence et il faut tout prévoir.
 Certes il a moins de choix que les grands magasins
 Mais il peut conseiller, il connaît les goûts de chacun
 Il s'intéresse à vous, écoute vos histoires.
 Et quand on est pressé c'est lui que l'on vient voir
 En disant « je payerai plus tard ».
 C'est chez lui qu'on demande à mettre une affiche
 Pour une association, ou pour vendre quelque chose.
 Le nouvel arrivant se sent un peu moins seul
 Quand il a franchi le seuil de son magasin.
 On dit qu'il vend plus cher que les grandes surfaces
 Mais du matin au soir c'est lui qui est sur place ;
 Et quand il est trop tard pour sortir sa voiture
 On va frapper chez lui.... Après sa fermeture.
 A trop vouloir courir pour avoir un bas prix
 Un jour les pigeons comme certains se considèrent
 Seront pris à leur propre piège.
 Les commerçants alors auront plié bagages.

MISE AU POINT

La morale :

A quoi sert d'y laisser sa vie
 si c'est pour se faire injurier ?
 quand vous fermez votre seul jour de fermeture,
 pour passer un peu de temps avec vos enfants ?
 Nos 35 heures à nous les commerçants
 Sont 35 heures de repos, le reste du temps nous sommes
 au TRAVAIL.
 Je fais mon travail avec plaisir, même si je passe
 50 heures par semaine dans mon magasin.
 Je pensais être agréable avec tout le monde, nous avons
 chacun notre caractère et chacun nos coups de cafards,
 moi, je pense les cacher comme je peux.

Aurore

Nous sommes réunis aujourd'hui, ce 11 novembre 2004, devant notre Monument aux Morts. Nous avons égréné les noms de ceux qui sont morts pour la France, toutes guerres confondues. De 1914 à 1918, des armées se sont affrontées pendant de longues années. Que de souffrance, que d'abnégation, que de dévouement, il a fallu pour arrêter l'envahisseur. Cette cérémonie émouvante pour rendre les honneurs qui sont dus aux combattants doit toujours se renouveler et accueillir de plus en plus de citoyens. Les leçons que nous ont données nos aïeux doivent rester gravées au plus profond de notre cœur et nous devons transmettre ces exemples aux jeunes générations. Aujourd'hui, quels événements peuvent retenir leur attention ?

- Des otages sont sauvagement égorgés.
- Des kamikases se font exploser dans un bus, sur un marché.
- D'autres posent des bombes à retardement, s'éloignent rapidement pour ne pas prendre un éclat de verre ou un écrou glissé à l'intérieur pour provoquer des blessures encore plus effroyables.

Que faut-il faire pour arrêter cette escalade dans la terreur, dans le nombre de tués, dans le nombre de blessés. N'existe-t-il pas d'autres solutions que tuer pour se faire entendre ou pour débloquer une situation. Les horreurs, les actes de barbarie sont décrits dans les journaux, dévoilés sur nos écrans de télévision, ils deviennent habituels, bientôt oubliés parce que encore loin de nous mais pour combien de temps. Mais certaines

personnes fragiles se laissent gagner par cette atmosphère de violence et commettent des actes inexplicables. Il faut rester vigilant et dépeindre à nos enfants, petits enfants, à ceux qui vont prendre notre place, les valeurs essentielles de la République qui font que nous restons des êtres humains, des honnêtes hommes qui se respectent malgré toutes leurs différences. Je terminerai par une citation de ST EXUPERY : "Être homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est d'être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde." Le 5 décembre, nous sommes retournés devant notre Monument aux Morts commémorer la fin de la guerre d'Algérie et honorer ceux de notre village tombés au champ d'honneur.

Il a fallu du temps pour que ces opérations soient reconnues comme une guerre, pourtant elles ont bouleversé toute une époque et même participé à renverser la IV^{ème} République.

Nous sommes hélas peu nombreux pour commémorer la fin de la Guerre d'Algérie. Pourtant de 1954 à 1962, trois millions de soldats appelés, engagés, harkis, les services d'ordre qu'il ne faut pas oublier, ont participé à cette guerre dans des conditions difficiles. Certains soldats du contingent ont même vu leur temps légal de service militaire augmenter de quelques mois, la nouvelle a été rude sur le terrain et pour les rappelés.

Le 17 avril 1961 a même vu un soulèvement d'une partie des chefs des Armées. Les soldats du contingent ont pesé par leur choix pour rétablir l'ordre national. En 1962, les accords d'Evian ont déclaré l'autodétermination et voté le cessez-le-feu, sans pour cela permettre la fin des conflits et au contraire provoquer une flambée du terrorisme. C'est donc le 5 décembre que nous avons choisi pour commémorer la fin de la Guerre d'Algérie plutôt que le 18 mars puisque la guerre n'était pas encore terminée.

Nous sommes là, aujourd'hui, pour soutenir nos soldats, que nous oublions trop souvent et qui sont encore mêlés à des opérations où ils risquent leur vie pour la France. Le recueillement, la reconnaissance que nous exprimons devant notre Monument aux Morts ne seront pas vains, ils représentent ce devoir de mémoire qui doit être transmis de génération en génération, la tâche est rude mais le monde des Anciens Combattants met tout en oeuvre pour prôner la Paix en Europe, dans le Monde, pour tenter d'éviter d'autres confrontations meurtrières où l'homme ne peut en sortir que diminué, les derniers exemples nous sont présentés chaque jour. Votre participation avec vos enfants, avec vos petits enfants, les enseignants avec leurs élèves peut provoquer chez eux le sentiment qu'une vie humaine n'a pas de prix et certainement pas celui de vouloir dominer le monde et qu'elle peut être utilisée à d'autres fins beaucoup plus nobles...

Droit de réponse.

-**Rectification** concernant l'information sur le réseau d'assainissement de la commune d'Agonès.

"Une convention entre nos communes a été signée, précisant les modalités et les conditions de réalisation du branchement du réseau d'assainissement de la commune d'Agonès au lagunage. Il n'est pas dans nos intentions de retarder ces travaux, mais il est de notre devoir d'informer les élus de cette commune du dysfonctionnement du lagunage, contrairement à ce qui a été écrit dans le dernier Publiaire.

Actuellement il n'est pas possible de manoeuvrer les vannes d'orientation dans les différents bassins. Deux débitmètres devaient être installés pour mesurer le volume d'eaux usées dans les lagunes, un seul est présent, il est inadapté à son fonctionnement en milieu immergé et ne fonctionne pas. Bien que des travaux aient été réalisés pour rendre étanches les lagunes, celles-ci fuient encore. Depuis notre

élection en 2001, nous avons demandé à la D.D.E. qui est maître d'oeuvre sur ces travaux, de bien vouloir actionner les entreprises pour que le lagunage fonctionne. Combien de temps faudra-t-il ? Les garanties décennales existent et permettent que les entreprises fassent correctement le travail pour lequel elles ont été payées. (Voir compte rendu signé Jean BRESSON et Roger MISSONNIER)."

Rémy CARLUY, maire
de St Bazuille de Putois.

- Mise au point :

" Dans un article paru sous le numéro 75 automne 2004, sous l'intitulé " l'été de nos marmots " sous la plume d'Isabelle ZOUAOU? il était écrit ceci : " cependant un regret du côté-ci de la Méditerranée l'absence remarquée de nos élus. Bien qu'invités à rencontrer le groupe Tunisien et ses accompagnatrices, ils ont boudé la rencontre, et à ce jour nous ne savons pas pourquoi. "

Nous tenons à apporter le rectificatif suivant : " il est regrettable que cette association oublie d'inviter les élus dans les délais raisonnables quand elle souhaite qu'ils assistent à l'accueil d'un groupe de jeunes Tunisiens, à moins que le retard de l'invitation soit volontaire pour qu'ils n'y assistent pas. D'autant que la municipalité ne ménage pas sa peine vis-à-vis de cette association à travers des aides et une présence régulière d'un de ses élus à tous ses conseils d'administration. En conséquence, les élus affirment solennellement que chaque fois qu'ils sont invités dans des délais raisonnables à une manifestation, ils font tout leur possible pour être présents, le sens de l'accueil à St Bazuille de Putois n'étant plus à démontrer, dernier exemple : le Rallye des Cévennes.

Michel ISSERT,
Maire adjoint de
St Bazuille de Putois

Le point sur le lagunage de St Bazuille de Putois.

Jean BRESSON et Roger MISSONNIER

Depuis plus de trois ans nous travaillons sur la mise en conformité de la station de relevage des eaux sanitaires et du lagunage de St Bazuille de Putois. Aujourd'hui, nous dressons un bilan des travaux de mise en conformité réalisés et de ceux restant à faire.

Pour cela nous avons travaillé avec la D.D.E. qui était maître d'oeuvre ; et de ce fait devait assurer la coordination et la bonne réalisation de l'ouvrage " dans les règles de l'art " vis à vis des

entreprises intervenantes. Or nous avons pu constater que sur ces deux ouvrages un ensemble de "malfaçons flagrantes " étaient à l'origine des désordres de fonctionnement.

1 - STATION DE RELEVAGE : descriptif sommaire :

La station de relevage assure le stockage provisoire dans une cuve en béton des eaux sanitaires arrivant de tout le village. Trois pompes de relevage évacuent et transportent les eaux sanitaires

dans une conduite PVC qui rejoint les lagunes en traversant le cours de l'Alzon. Un groupe électrogène assure le relais électrique des pompes en cas de coupure du réseau EDF. Une télésurveillance gère les anomalies et les dysfonctionnements de la station.

2 - LES MALFAÇONS :

2.1 : Cavitation des 3 pompes de relevage. Aspiration d'air et formation de bouchons dans les conduites de départ.

2.2 : Groupe électrogène de

secours en cas de coupure, il ne prenait pas le relais du réseau EDF défaillant.

2.3 : Télésurveillance de la station " hors service " trop sensible à la foudre.

2.4 : Non-conformité de sécurité de la cuve de réception des eaux sanitaires.

3 - LES MISES EN CONFORMITE:

Toutes les malfaçons de la station de relevage des eaux vannes sont aujourd'hui levées. A savoir :

3.1 : Modification du fond de cuve en béton pour supprimer les angles morts et donner une forme de pente vers les aspirations des pompes ce qui a permis de supprimer les problèmes de cavitation des pompes.

3.2 : Mise en place sur l'électronique de gestion du groupe électrogène d'une carte informatique compensant les problèmes liés à la foudre.

3.3 : La télésurveillance a été modifiée pour accepter les variations du réseau FRANCE TELECOM et mise en place d'une protection pour la foudre.

3.4 : Une ouverture a été faite dans la cuve de réception des eaux sanitaires pour rendre accessible le fond et les parois de la cuve et assurer le nettoyage trimestriel dans des conditions de réalisation et de sécurité acceptables pour les opérateurs.

3.5 : La technique retenue pour cette station de relevage "sensible aux problèmes techniques" nous a obligés à étudier et à modifier le contrat d'entretien que nous avons avec une société spécialisée. Cela s'est traduit par une augmentation importante du coût de ce contrat. 4800 € HT au lieu de 1700 € HT pour l'ancien contrat différence = 3100 € HT.

Nous pouvons dire aujourd'hui que cette station fonctionne correctement mais la technique qui a été retenue à l'époque est beaucoup trop sensible aux problèmes techniques. Cela demande un entretien et une surveillance très importants.

4 - BASSINS DE LAGUNAGE :

descriptif sommaire :

Le lagunage est constitué de 3 bassins de décantation des eaux sanitaires.

Bassin n°1 Surface = 11 600 M2, hauteur d'eau maximum 1,35 M.

Bassin n°2 Surface = 6 000 M2, hauteur d'eau maximum 1,15 M.

Bassin n°3 Surface = 5 000 M2, hauteur d'eau maximum 0,95 M.

Deux débitmètres couplés avec deux stations de prélèvements automatiques prélèvent des échantillons d'eau pour contrôle et analyse par la MISE (contrôle de la qualité des eaux). Un jeu de conduite PVC et de vannes permettent de gérer et de distribuer les eaux sanitaires sur l'un ou l'autre des bassins de la lagune.

5 - LES MALFACONS :

5.1 : Fuites des digues lagunes N° 1 et 2 (la n°3 n'est pas en service).

5.2 : Débitmètre non conforme à l'implantation dans un milieu humide. Il n'a jamais fonctionné et de plus il manque un débitmètre qui n'a jamais été mis en place.

5.3 : Station de prélèvement "hors service" car couplée au fonctionnement des débitmètres.

5.4 : Vannes du réseau de distribution des eaux sanitaires dans les différents bassins bloquées. Matériel non adapté à la nature corrosive des eaux sanitaires.

6 - LES MISES EN CONFORMITE :

6.1 : Lagune n°1 : la reprise de l'étanchéité de la digue de cette lagune a été faite en juin 2003 par la mise en place d'un béton hydrofuge assurant le colmatage des fuites en milieu humide. A ce jour nous avons constaté de nouvelles fuites sur cette lagune.

6.2 : Lagune n°2 : à ce jour les travaux d'étanchéité des digues ont été réalisés or cette lagune fuit de nouveau en de nombreux endroits. Les réparations doivent être faites.

6.3 : Débitmètre : le remplacement des deux débitmètres par du matériel en immersion totale est à l'ordre du jour. La D.D.E. et l'entreprise réalisatrice des travaux ont reconnu la non adaptation de ce matériel lié à son implantation actuelle. La responsabilité du choix du matériel dans l'appel d'offre incombe à la D.D.E. qui sur ce sujet à reconnu son erreur.

6.4 : Stations de prélèvements : le remplacement et le bon fonctionnement des deux débitmètres assurera automatiquement la mise en service des stations de prélèvement des échantillons d'eaux sanitaires.

6.5 : Vannes du réseau de distribution des eaux sanitaires dans les différents bassins de la lagune : le remplacement des vannes actuelles est à prévoir par du matériel résistant à la corrosion. La difficulté de cette opération réside dans le fait que les vannes sont implantées dans les digues à 1,20 M. de profondeur. Les travaux de terrassement pour ces remplacements doivent être faits avec une grande prudence car on risque de déstabiliser les matériaux constituant les digues et occasionner de nouvelles fuites. Comme pour les débitmètres le choix du matériel dans l'appel d'offre incombe à la D.D.E. Les négociations pour les réparations sont en cours.

En conclusion nous pouvons dire que le cahier des charges de l'appel d'offre, n'a pas pris suffisamment en compte la simplicité pour une station de relevage vitale pour notre commune, et que les travaux des bassins de lagunage n'ont pas fait l'objet d'une surveillance attentive pendant la réalisation de cet ouvrage. Le choix de certains matériels n'est pas compatible avec l'utilisation qui leur est demandée.

1 - Convention de partenariat avec le CDT du Gard pour le pôle touristique Causse-Aigoual-Cévennes

Cette question est présentée par Monsieur CHAFIOL qui expose que dans le cadre du schéma départemental de développement du tourisme du Gard, le CDT 30 propose d'engager une politique contractuelle avec les intercommunalités. Le pôle touristique "Causse-Aigoual-Cévennes" regroupe 3 Communautés de Communes : Pays Viganais, Aigoual et Cévennes Gangeoises et Suménoises. Le CDT salarié un agent de développement (salaire + charges) qui travaillera sur le territoire. Les Communautés de Communes assurant les frais de fonctionnement (fournitures + déplacement) au prorata du nombre d'habitants, il est proposé de voter la convention de partenariat.

Par ailleurs, Monsieur CHAFIOL précise qu'une rencontre avec les CDT du Gard et de l'Hérault devra être organisée rapidement afin de bien affiner les objectifs de notre territoire qui participera donc à 2 pays d'accueil (Gard + Hérault). De même, un rendez-vous sera pris par les chargés de mission afin de bien coordonner le travail en commun.

Monsieur FAIDHERBE demande que l'on insiste pour que les Offices de Tourisme des 3 Communautés de Communes concernés par cette convention diffusent les documents de promotion de chaque Office.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 - Marché négocié : fourniture des repas de cantine scolaire

Monsieur SERVIER présente cette question et rappelle au Conseil que suite à l'appel public à la concurrence qui a été publié début juin dans le Midi Libre (édition Gard + Hérault) et à la négociation qui a eu lieu avec les entreprises qui avaient déposé leur candidature, la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie le 12 juillet 2004 et le Bureau le 15 juillet 2004. Il est proposé au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 Ganges : à L'Accueil (3,50 € TTC le repas)

Lot 2 St Bauzille de Putois : à Société Molostoff (3,38 € TTC le repas)

Lot 3 Sumène : à Société Molostoff (4,01 € TTC le repas)

Lot 4 Brissac : à L'Accueil (3,50 € TTC le repas)

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Décision modificative

Monsieur SERVIER présente cette question et expose au Conseil que la Commission des Affaires Scolaires, au cours de ses deux dernières réunions, a examiné les travaux d'amélioration des bâtiments scolaires. Compte tenu des travaux à réaliser (réfection de toit, aménagement de terrain d'évolution, amélioration sanitaires, pose de rideaux...), il convient d'augmenter l'enveloppe prévue au budget d'investissement. Cela se traduit par les modifications suivantes :

Section d'investissement :

- opération "Aménagement du Castellans"

Compte 914-2313 = - 11 000 €

- opération "Travaux d'amélioration des bâtiments scolaires"

Compte 921-2313 = + 11 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Adhésion au centre de Formation des Maires et Elus Locaux

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes sollicite régulièrement le CFMEL pour des informations et participe aux réunions de formation qui sont organisées par le Centre. Monsieur le Président propose de régulariser cette situation en adhérant à cette structure. La cotisation annuelle est fixée à 800 €. Pour 2004, elle ne sera que de moitié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur CARLUY informe le Conseil de l'évolution du dossier ADSL-Wifi. La Société Action Net Service rencontre actuellement des difficultés dans l'implantation d'un relais secondaire nécessaire pour pouvoir réaliser la desserte de notre territoire. Dès que la solution aura été trouvée, il sera possible de mettre au point le contrat et de réaliser l'opération. La deuxième phase devra être faite en adéquation avec les projets du Conseil Général du Gard en ce domaine.

Avant le début du Conseil, Monsieur RIGAUD donne la parole à Monsieur RODRIGUEZ et Monsieur REGLE au nom du Collectif "Poste" sur les dangers de fermeture des bureaux de poste en milieu rural et particulièrement la question du bureau de Saint Bauzille de Putois.

Le Collectif demande notamment l'organisation d'un référendum intercommunal. Après un court débat, Monsieur RIGAUD indique qu'une motion de soutien sera proposée au Conseil et que la Communauté de Communes recevra prochainement une

délégation du Collectif pour lui indiquer sa réponse concernant le référendum.

Ordre du jour :

1 - Statuts de l'Agence de Développement Economique et désignation de 3 représentants titulaires et 3 suppléants au Conseil d'Administration

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver les statuts et

l'adhésion à cette association créée entre 6 Communautés de Communes afin de poursuivre les actions de la mission de développement économique du bassin d'emploi Ganges-Le Vigan qui arrive à son terme.

Le Président propose également de désigner 3 administrateurs titulaires et 3 suppléants afin de siéger au Conseil d'Administration de l'association. Le Bureau du 7 octobre a donné un avis favorable et propose les candidatures suivantes :

Titulaires : Messieurs RIGAUD,

SERVIER et FAIDHERBE
Suppléants : Monsieur ISSERT,
Madame BOISSON et Monsieur PETRIS

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 - Programme de l'étude pour la recherche de sites d'implantation de ZAE présenté par la DDE

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver le programme proposé par la DDE et de l'autoriser à lancer une consultation auprès de différents bureaux d'études. Le coût de cette étude sera à inscrire au budget 2005 de la Communauté de Communes. La Commission du Développement Economique et le Bureau ont donné un avis favorable.

Monsieur PETRIS rappelle le travail de recensement des locaux disponibles qui a été réalisé récemment et souhaite qu'il soit utilisé dans le cadre de cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Convention avec le CDT du Gard

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver la convention de mise à disposition entre le CDT du Gard et le pôle touristique Cévennes-Aigoual-Causse composé des Communautés de Communes du Pays Viganais, de l'Aigoual et des Cévennes Gangeoises, d'un agent de développement touristique salarié du CDT ainsi que l'annexe financière jointe. La Commission du Tourisme a émis un avis favorable.

Monsieur RIGAUD précise que cette convention a déjà été adoptée par le Conseil du 21 juillet mais qu'elle est désormais accompagnée de l'annexe financière.

Monsieur CHAFIOL précise que la contribution de la Communauté de Communes est basée sur le chiffre de la population gardoise mais que le travail de promotion concernera l'ensemble de notre territoire. Une prochaine réunion organisera la complémentarité du travail entre les chargés de mission gardois et héraultais.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 - Subvention complémentaire à l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'allouer à l'Office de

Tourisme Cévennes Méditerranée une subvention complémentaire afin de lui permettre de faire face aux frais supplémentaires occasionnés par le regroupement avec les 4 communes gardoises. Dans un premier temps, la Commission du Tourisme propose de voter la même somme que celle qui était allouée par ces communes à l'Office de Tourisme de Sumène soit 3 049 €. La situation pourra être réexaminée au vu du bilan 2004 de l'Office de Tourisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 - Contrat départemental de projet avec le Conseil Général de l'Hérault

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver le contrat départemental de projet entre la ville de Ganges, le Conseil Général de l'Hérault et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises qui couvrira la période 2004-2006 ainsi que l'annexe financière pour 2004. Ce contrat a été approuvé par la Commission de l'Aménagement du Territoire et le Bureau.

Monsieur RIGAUD rappelle les grandes lignes de ce contrat tripartite. Il souligne l'importance des financements accordés qui vont véritablement donner à notre Communauté de Communes des moyens d'actions considérables. En réponse à plusieurs questions, il indique que c'est à nous d'élaborer et de proposer des projets à inclure dans le contrat pour les prochaines années.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 - Mission d'assistance et de conseil de la DDA de l'Hérault pour le marché de transfert des ordures ménagères

Monsieur le Président rappelle au Conseil la sollicitation de la DDA de l'Hérault pour une mission d'assistance et de conseil pour le marché de transport des ordures ménagères. Celle-ci a fait parvenir sa proposition et l'acte d'engagement. Le coût de la prestation s'élève à 2 966,08 € TTC. Monsieur le Président expose qu'il convient d'approuver cette mission et de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 - Lancement pour la consultation pour le marché de

transfert des ordures ménagères

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de l'autoriser à lancer une consultation pour le marché de transfert des ordures ménagères entre le centre de transfert du Vigan et la décharge de Bellegarde et de l'autoriser à négocier avec les entreprises candidates (marché adapté art. 28 du CMP). Avis favorable de la Commission des Déchets Ménagers.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 - Réhabilitation de la décharge du Triadou – 2^{ème} phase

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver le programme de la 2^{ème} phase de la réhabilitation de la décharge du Triadou qui consiste essentiellement au nettoyage du site, modelage de la surface des dépôts, compactage, apport et mise en œuvre de terre végétale et végétalisation... Le montant de cette phase est estimé à 35 510 € ce qui amènera le coût total de la réhabilitation à 273 578,07 €. Ce coût reste dans l'enveloppe initiale prévue des subventions de l'ADEME et du Conseil Général de l'Hérault qui se monte à 320 000 €. La Commission des Déchets Ménagers a donné un avis favorable.

Monsieur RIGAUD fait remarquer le coût important de la réhabilitation de la décharge du Triadou. Il rappelle que ce coût est inclus dans les charges couvertes par le produit de la TEOM.

A l'occasion de ce dossier, un court débat a lieu sur la question des ordures ménagères.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9 - Lancement d'une consultation pour l'accès au haut-débit

Compte tenu des difficultés rencontrées avec l'entreprise initialement retenue, Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de relancer une consultation pour que des propositions nous soient faites rapidement pour l'accès au haut-débit des communes non desservies. Cette consultation pourra se faire en coopération avec d'autres Communautés de Communes notamment la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Monsieur CARLUY explique la nature des difficultés rencontrées avec l'entreprise et propose que la

consultation soit lancée en coopération avec la Communauté de Communes du Pays Viganais qui souhaite s'engager dans la même démarche que nous.

Monsieur le Président suspend la séance pour donner la parole à Monsieur DARLAND de la Communauté de Communes du Pays Viganais. Celui-ci explique la proposition de faire une consultation commune aux 6 Communautés de Communes qui concernerait Internet, la télévision et la téléphonie. Il conviendrait de recenser les besoins commune par commune.

La séance reprend.

Monsieur PETRIS regrette que l'on ne se soit pas avisé plus tôt des difficultés de l'entreprise Action Net Service.

Le Conseil est d'accord pour lancer, en coopération avec les autres intercommunalités, une consultation sur ces questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 - Décision modificative – virement de crédits – budget des opérations soumises à la TVA

A la demande de Madame la Perceptrice, Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de décompter le loyer de l'atelier-relais occupé par l'entreprise Nicolas en deux parties : la première en loyer

(fonctionnement) et la seconde en acompte sur vente (investissement). Il y a donc lieu de corriger la répartition des loyers depuis avril 2002 ce qui se traduit par les modifications suivantes :

Section fonctionnement :

Compte 60612 = - 500 €

Compte 613 = + 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

11 - Paiement du loyer 2003 à la ville de Ganges

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de payer le loyer 2003 à la ville de Ganges soit 3 050 € (loyer + charges).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur RIGAUD donne lecture de la motion qu'il propose concernant le maintien des services publics en milieu rural et particulièrement le service postal. Après débat et quelques modifications, le texte suivant est adopté à l'unanimité.

Le maintien de services publics et de qualité est une composante

indispensable des bonnes conditions de vie économique et sociale de notre territoire.

Toutes les collectivités territoriales, dont notre Communauté de Communes, font de gros efforts pour développer et assurer la qualité des services qui dépendent d'elles.

Il serait aberrant et extrêmement choquant que l'Etat poursuive la politique actuelle qui aboutit à un démantèlement progressif des services publics qui sont de sa responsabilité.

Les perceptions voisines de Saint Martin de Londres et de Sumène ont été supprimées. Celle de Ganges subsiste pour combien de temps ? Le bureau des douanes de Ganges fermera le 31 décembre 2004. La réorganisation toujours en cours des services postaux fait craindre pour la pérennité du fonctionnement des bureaux de Poste de Saint Bauzille de Putois et de Brissac.

Le Conseil de Communauté demande donc aux pouvoirs publics de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire qui respecte les zones rurales.

Concernant la Poste, il s'oppose fermement à toute réduction de la présence postale territoriale et à toute transformation de la forme de celle-ci. Il demande que soit assurée la pérennité d'un maillage du réseau postal qui correspond aux besoins des usagers et des communes y compris en milieu rural conformément au principe d'égalité des

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL d'AGONES

le 21 octobre 2004 à 18h30

Présents : J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND E. PETRIS, S. GRANIER, P. TRICOU, H. POISSON M. Jo CAIZERGUES Ph.. LAMOUROUX E. BOURGET Mme M.C. ESPARCEL

Mr BERTRAND est nommé secrétaire de séance

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente Bresson/Vauclin. Le conseil ne préempte pas. .

Déclassement du chemin départemental - montée du centre village

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Conseil Général est favorable au principe de déclassement de la départementale 108e2 entre les PR 1+420 et 1+720, cette voie desservant le centre village et n'ayant plus d'intérêt départemental.

Si la municipalité est d'accord, le Conseil Général se charge d'organiser les

modalités pratiques de l'enquête publique routière et versera à la commune un fond de concours de 18 300 euros correspondant au coût de la remise en état des chaussées.

Le Conseil Municipal, au vu des dispositions du Code des Collectivités territoriales et du Code de la Voirie Routière,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

- accepte le déclassement de la RD 108E entre les PR 1+420 et 1+720 et son reclassement dans la voirie communale

- souhaite que le département verse, à l'issue des conclusions de l'enquête publique routière, un fond de concours de 18 300 euros HT correspondant au coût de remise en état des chaussées

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés au transfert de domanialité de cette voie.

Mise en sécurité du chemin départemental au droit de Montplaisir

Sur la demande de précision concernant la mise en sécurité du chemin départemental, au droit de Montplaisir, M. Martial indique qu'une rencontre sur le terrain a permis aux représentants du Conseil Général de constater le danger présenté par le manque de visibilité à ce niveau. Les travaux de mise en sécurité consisteraient à enlever la barrière de sécurité sur le coté fleuve de façon à décaler la chaussée, et à créer un trottoir sur le coté opposé. Le projet est d'ores et déjà à l'étude.

Classement de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite auprès de la DRAC pour le classement de l'église paroissiale St Saturnin, au titre de la législation sur les monuments historiques. Cette demande passera en commission régionale du patrimoine le 26 octobre. Un inspecteur est passé le

21 octobre pour se rendre compte de l'état des lieux.

Convention d'adhésion au réseau départemental de lecture publique

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Agonès bénéficie depuis de nombreuses années des services du Réseau Départemental de lecture Publique de la Bibliothèque Départementale devenue Direction Départementale du Livre et de la lecture, à la grande satisfaction des lecteurs de la commune.

Cette relation doit être désormais formalisée par la signature d'une convention d'adhésion au réseau départemental, sachant que la commune d'Agonès est inscrite au titre de Point Lecture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion au réseau départemental de lecture publique de la Direction départementale du Livre et de la Lecture autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion autorise l'apposition d'une enseigne spécifique sur le mur de la mairie.

Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Demande d'adhésion de la commune de Saint André de Buèges

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de la commune de Saint André de Buèges demandant à entrer au sein de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

L'ensemble du Conseil est sensibilisé à cette demande, la commune de Saint André de Buèges étant traditionnellement attachée au canton de Ganges. Il serait cependant plus judicieux d'étudier cette demande dans le cadre de l'intégration de la totalité de la vallée de la Buèges.

Petite Enfance

Monsieur PETRIS est appelé à commenter le projet de prise de la compétence de la Petite Enfance par la Communauté de Communes. En effet, la CAF qui subventionne actuellement à 60% ne maintiendra ce taux que dans la mesure où la compétence sera intercommunale, contre 40% dans le cas d'une gestion communale.

Le Conseil Municipal, devant l'augmentation prévisible des frais due au développement des écoles, préférerait voir se développer le système des Aides maternelles, et/ou des crèches parentales et se montre réticent à cette nouvelle prise de compétence.

Demande de subventions

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention déposées pour le projet de la classe de 3e au Collège Louise Michel, dans le cadre d'échange avec un collège de Normandie, et pour les terminales scientifiques du Lycée André Chamson (stage de Géologie).

Le conseil décide de s'en tenir au niveau de la subvention pour les actions scolaires déterminé au budget primitif.

Loi de modernisation de la Sécurité civile

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité qu'ont les communes de créer des réserves de sécurité civile chargées d'intervenir en complément des services publics qui incombent aux missions de secours.

Le conseil Municipal, considérant la taille de la commune, ne souhaite pas formaliser ce type de service, la solidarité naturelle entre villageois jouant son rôle en cas d'urgence

Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers afférents à ce dossier, tant reçus (MISE, Mairie de St Bauzille de Putois) qu'envoyés (M. Rigaud). Nous restons dans l'attente de l'attribution des subventions, plus rien ne s'opposant désormais au lancement du dossier.

Aménagement de l'ancien presbytère.

Monsieur PETRIS présente rapidement au conseil municipal le projet tel que présenté par l'architecte. Ce dossier sera étudié de manière plus approfondie lors d'un prochain conseil.

Questions diverses

Limitation de vitesse à Valrac

Monsieur Bourget se fait le porte parole des habitants de Valrac qui demandent une limitation de vitesse sur ce territoire, compte tenu du nombre croissant d'habitants et de l'étroitesse de la voirie dans le haut de Valrac.

Lettres diverses.

Monsieur le Maire donne lecture des lettres suivantes :

•Indivision DURAND/CICUT concernant tant le déclassement du chemin du jardin, que la révision du Pos.

•Pascal CLEMENT : débroussaillage du chemin menant à son terrain à Valrac
•Symtoma proposant des autocollants Stop-Pub

Nicole GAY : autorisation de passage sur la parcelle en litige (le dossier est donc clos dans l'état actuel des choses).

Ramassage des enfants scolarisés pendant la période de travaux du pont suspendu

Monsieur BERTRAND demande qu'une relance soit faite à Hérault Transport pour le transport de tous les enfants scolarisés (y compris ceux de Valrac) pendant la période de fermeture du Pont.

Auparavant, il convient d'envoyer un courrier à tous les habitants du village pour recenser les enfants à transporter.

Illuminations

M. TRICOU propose une réunion afin de déterminer les projets d'illuminations pour les fêtes. RV est pris pour le jeudi

PRESENTS : Mrs CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, LEBON Cédric, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence

Absente excusée : Mmes SEBASTIA Marjorie, ANTHAMATTEN Anne Marie Mrs APARISI Hubert, CORVEZ Michel, CLAUDE Gérard, Mme LEONARD Anne Marie est élue secrétaire de séance à bulletin secret :

1/ Assujettissement à la TVA

Mr le maire expose que l'exploitation d'un terrain de camping, faisant parti du secteur concurrentiel, entre dans le champ d'application de la TVA, et, que vu le chiffre d'affaires à venir du camping, il est nécessaire de s'assujettir à la TVA .Par ailleurs cet assujettissement permet de récupérer la TVA sur les réalisations effectués avec

effet au 1^{er} Décembre 2004.

Après délibération, le conseil municipal décide de s'assujettir à la TVA pour les activités du camping municipal à savoir la location d'emplacements de camping et la location des chalets Habitations Légères de loisirs (H.L.L.). Cela correspond à des prestations de service qui sont imposées au taux réduit de 5,5 %

Cette option pour un régime simplifié, trimestriel est valable pour une durée de 5 (cinq) ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée au moins un mois avant l'expiration de chaque période.

Monsieur le maire est autorisé à contacter les services fiscaux pour les formalités pratiques d'assujettissement

2/ Modification du tableau des effectifs Régime indemnitaire

Monsieur le maire expose au conseil que, comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour adopter le régime indemnitaire des agents communaux pour l'année 2004.

Depuis l'an dernier, le tableau des effectifs a été modifié. Il convient de prendre en compte un nouvel agent embauché au 01/9/2004.

Le tableau des effectifs se présente comme suit :

Au service technique :

1 agent technique principal

1 agent d'entretien à temps non complet (20/35)

Au service administratif :

1 secrétaire de mairie à temps non complet (16/35)

Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

1 Agent technique principal 445.92€

1 Agent d'entretien TNC 84.93€

Total 530.85€

Indemnité d'exercice de mission (IEM)

1 Agent technique principal 1 158.91€

1 Agent d'entretien TNC 217.78€

1 Secrétaire de mairie TNC 627.21€

Total enveloppe 2 003.60€

L'appréciation individuelle est liée à l'appréciation que l'autorité territoriale porte sur la qualité du service rendu par l'agent. Le montant des indemnités est versé annuellement avec le salaire du mois de décembre 2004. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget

3/ Approbation de l'acte d'engagement avec l'entreprise MAZZA

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à l'appel public à concurrence lancé le 10 août 2004 concernant la réalisation des travaux de réfection du réseau d'eau potable de la Station Valgrand au Mas Domergue d'offres, la commission d'appel d'offres a examiné les offres TTC de quatre entreprises :

Entreprise BONNET TP 180 437.17 €

Entreprise CAVALIER 172 042.21 €

Entreprise GIGOUT 131 244.26 €

Entreprise MAZZA 127 076.20 €

L'offre de l'entreprise MAZZA a été retenue comme la plus avantageuse

économiquement

Après délibération, le conseil approuve le choix de l'entreprise et autorise Monsieur le maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise MAZZA sur un montant de 127 076.20 € TTC

4/ Logements ANAH

Travaux sur quatre logements communaux. Demande de subvention dans le cadre de l'O.P.A.H

Monsieur le Maire propose d'établir des demandes de subvention pour réhabiliter les logements communaux mis en location à savoir : l'ancien presbytère comprenant trois logements et la mairie (un logement) dans le cadre de l'O.P.A.H actuellement en cours. Ils demandent au Conseil de se prononcer

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité

- Emet un avis favorable de principe pour réaliser des travaux d'amélioration des logements de l'ancien presbytère et de la mairie

- Accepte les devis présentés par les entreprises suivantes, suite à appel à candidatures :

Entreprise retenue

Menuiserie : RUAS 30 VALLERAUGUE

4541,00 € HT

Plomberie : VIALA David 2336 ,00 € HT

Peinture : RIGAUD 34 GANGES

6665,15 € HT

Electricité : FERRAI 34 ST MARTIN

DE LONDRES 6174,00 € HT

TOTAL HT 19716.15 €

Enveloppe TTC 20800.54 €

- Fixe l'enveloppe de travaux à 21000 Euros

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

- Décide d'engager une démarche de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil général de l'Hérault

- Autorise Monsieur le Maire à passer toute convention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet

5/ Virements de crédits :

Afin de libérer le montant des cautions, Monsieur le maire propose d'effectuer un virement de crédit à partir du compte 2315-913

L'opération est donc la suivante :

Article 165 =+8000

Article 2315-913 =-8000 €

6/ Signature du contrat de groupe

Monsieur le maire expose au conseil que suite à la mise en concurrence par le Centre de Gestion du contrat de groupe concernant l'assurance du personnel, la compagnie d'assurance retenue est CNP ASSURANCES

Le courtier gestionnaire DEXIA SOFCAP

La durée du contrat est de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2005

Après notification des différentes conditions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de groupe de l'assurance du personnel communal

7/ Changement de siège social du SIVU GANGES LE VIGAN

A la suite de l'installation du SIVU Ganges- Le Vigan dans les locaux de la Maison de l'Intercommunalité, il convient de modifier le siège social dans les statuts du SIVU Ganges-Le Vigan.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification du siège social dans les statuts du SIVU Ganges -Le Vigan

8/ Délégation permanente pour signer les marchés publics

Monsieur le maire expose au Conseil que le Code des Marchés Publics définit la notion de personne responsable du marché et précise qu'elle signe les marchés. Le Maire étant la seule personne autorisée à signer le marché. En ce qui concerne les marchés de travaux, de fournitures et de services, il demande de bénéficier de la délégation permanente du Conseil pour prendre les mesures relatives à leur préparation, passation, exécution et règlement qui peuvent être passés sans formalités préalables (article 28 du CMP) en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde à Monsieur le maire la délégation permanente pour signer les marchés

9/ Approbation du projet de programme de construction d'une salle polyvalente

Tous les conseillers présents ayant lu le programme établi par la DDE trouvent qu'il correspond aux besoins exprimés lors des réunions de préparation et approuvent ce programme afin de le proposer à un architecte et d'avoir un coût plus précis et pouvoir étudier si cette charge est supportable par la commune.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à faire un appel à candidature

10/ Questions diverses

Journée de solidarité : Monsieur le maire fait état de la lettre du centre de gestion qui nous informe qu'une délibération doit être prise avant le 31 Décembre 2004 si l'on choisit une autre journée de solidarité que le lundi de pentecôte. Le conseil municipal laisse le choix à chaque employé de gérer son temps sachant qu'ils sont annualisés et que le nombre d'heures annuel augmentera de 7 heures

Colis 3age Comme les années précédentes, Mmes Léonard et Tharaud sont chargées pour Noël, de préparer un colis pour les personnes âgées de plus

de 65 ans .L'enveloppe allouée est équivalente à celle de 2003.

Thaurac : Cédric LEBON demande que les articles pour la parution du Thaurac

de janvier lui parviennent avant le 5 janvier 2005.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 24 heures.

C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de St Bazille de Putois

le 14 septembre 2004 à 19h

Présents : Mmes AFFRE F ; ALLEGRE M ; LAMOUREUX C ; TONADRE M. MARTIAL V.
MM. CARLUY R ; ISSERT M ; BRESSON J ; ALLE O ; MISSONNIER R ; OLIVIER D ; REBOUL F ; REY B ; MARIN N.
Absent : CICUT G (procuration à R CARLUY)

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, l'adoption d'une motion en faveur du maintien du service public et l'étude de la signalétique dans le village en ce qui concerne les interdictions de circuler et de stationner.

Le compte rendu de la séance précédente ayant été approuvé, le maire ouvre la séance de ce jour.

I SIGNALETIQUE

Monsieur OLIVIER demande qu'une signalétique permanente soit mise en place au début de la Grand'rue (côté Pont suspendu) avec des panneaux fixés pliants qui seraient ouverts à chaque arrêté municipal interdisant la circulation. Cela éviterait que des véhicules s'engagent dans la Grand'rue lorsque la circulation est interdite. Les barrières d'interdiction sont trop souvent déplacées et sont de ce fait inefficaces. Le Conseil approuve cette idée.

II DECISIONS MODIFICATIVES :

A – Budget eau-assainissement

Certains articles de dépenses de fonctionnement présentent un déficit. Il est possible de régulariser les écritures par

1) une décision modificative

Recettes	Dépenses
C/7061 = + 7000	C/6063 = + 7000
C/741 = + 3000	C/615 = + 3000
Total + 10 000	Total + 10 000

2) des virements de crédits suivants :

C/637 = - 1717	C/654 = + 1500
C/681 = - 343	C/673 = + 560
Total - 2060	Total + 2060

Le conseil approuve ces modifications budgétaires à l'unanimité.

B - BUDGET COMMUNE

Certains articles présentant un déficit, il convient d'effectuer des virements de crédits.

1) section Investissement :

C/ 2313 op 16 = - 3 300
C/ 2313 op 00 = + 3 300

2) section de fonctionnement:

C/6557 = -1500	C/637 = + 450
	C/63512 = + 610
	C/6355 = + 40
	C/673 = + 400
Total - 1500	Total + 1500

Le Conseil à l'unanimité approuve ces écritures.

III DELAISSES ROUTIERS :

Monsieur le Maire expose que toutes les formalités relatives au déclassement des délaissés routiers RD 108 (en partie) RD 108 E6 et RD 108 E 5A sont terminées. Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable et le Département a prononcé leur déclassement.

Afin de clôturer cette procédure, il appartient au Conseil Municipal d'entériner cette décision et de classer ces sections de routes dans la voirie communale.

Le conseil, à l'unanimité, accepte ces décisions.

IV JOURNEE DE LA SOLIDARITE:

Le maire donne lecture d'une note du Centre de Gestion qui précise que la journée de solidarité sera fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale compétente, après avis du comité technique

paritaire..

Le conseil décide que cette journée sera rajoutée à la durée ouvrable du travail avec un prorata pour les salariés à temps partiel. Cela permettra de mieux cerner le temps de travail effectif en fonction des impératifs communaux et du personnel.

La durée du temps de travail passera de 1600 heures à 1607 heures par an.

V APPROBATION DU PADD :

Monsieur le Maire présente le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire de la Commune. Ces orientations concernent l'organisation générale du territoire communal et seront traduits dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ce PADD a été validé par le groupe de réflexion et de validation du PLU et doit être maintenant approuvé par le Conseil Municipal.

Le conseil, à l'unanimité, adopte ce document.

VI SIVU GANGES LE VIGAN :

Le comité syndical du SIVU Ganges-Le Vigan s'est réuni le 23 juin 2004 pour voter à l'unanimité le changement du siège social. Il sera désormais à la Maison de l'Intercommunalité au Vigan. Les Conseils Municipaux des communes adhérentes doivent émettre leur avis sur cette décision.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette modification.

VII FOURRIERE :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de signer une convention avec la fourrière automobile de Ganges afin de retirer les véhicules abandonnés sur le domaine public ou en stationnement gênant ou interdit.

Les conditions de retrait des véhicules sont les suivantes :

- si dans un délai de 45 jours après la mise en fourrière le véhicule n'est pas retiré, il sera facturé à la mairie :

- 100.29 euros pour un véhicule à l'état d'épave.
- 40 euros pour un véhicule à l'état moyen.

Si dans un délai de 45 jours, le véhicule est récupéré par le propriétaire, il en coûtera 100.29 euros à ce dernier. Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le garage agréé.

VIII ECOLE DE MUSIQUE :

Monsieur le Maire expose au Conseil les difficultés que rencontre l'école de musique pour équilibrer son budget suite aux exigences du Conseil général (rémunération des professeurs diplômés, création d'une école intercommunale...) Le bilan 2002/2003 fait apparaître un déficit de 1317.29 euros. Monsieur le Maire propose d'attribuer

une subvention de 1000 euros qui s'ajouterait à celle promise par le Conseil Général.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition pour aider cette association à maintenir son activité. Elle l'invite à retrouver un équilibre d'exploitation au prochain exercice.

IX ECHANGE DE TERRAINS :

Un administré de la commune propose un échange de terrains situés dans l'agglomération, un terrain situé devant son domicile et un terrain situé au bord de la RD 986, en échange d'un terrain appartenant à la mairie et mitoyen avec un autre terrain lui appartenant. Le conseil municipal s'interroge sur l'opportunité de ces échanges. Il est donc décidé de vérifier sur place et d'évaluer les avantages et les inconvénients de cette

opération.

X MOTION POUR LA POSTE :

L'Assemblée générale de l'Association des Maires de France a adopté une motion pour le maintien de la Poste.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une délibération demandant la création d'un fonds postal national qui permettrait à la Poste d'équilibrer ses comptes et de maintenir sa présence sur tout le territoire.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 heures 30.

SOUSCRIPTION

**Gros problème à l'école de musique de notre village.
Le piano acheté il y a dix ans doit être remplacé.
Vu l'importance de l'achat une souscription est lancée auprès
des amis de la musique pour aider l'association
(coût total du piano d'occasion 3300€).**



Souscription chez Babet.

Renseignement au 04 67 73 37 02 auprès de Mme Isabelle Almira

ETAT CIVIL

Agonés ① - St Bazille ② - Montoulieu ③

NAISSANCES

② Guillaume BANCILHON né

MARIAGES

② BOYER Sylvain et
BOURDREZ Vanessa

DECES

② GRANDJEAN Pierre décédé le 24/10/04
② CACHEUX Raymonde
vve BOYER GIBELIN décédée le 22/11/04
② DEROO Roger décédé le 22/11/04
② RAMBIER Louis décédé le 30/11/04
② BELMONTE Louis décédé le 23/12/04

L'Agenda Connues à ce jour

- 23 janvier 2005 : LOTO de l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique et de l'Association des Parents d'Elèves.
- 29 janvier 2005 : Bal organisé par l'Ecole Publique du Thaurac, Bal FOLK, 18 heures 30 pour les enfants, 20heures 30 pour les adultes.
- 6 mars 2005 : LOTO du Comitè des Fêtes.

Dernières nouvelles : Permanence "Sécurité Sociale" à la Mairie tous les mercredis de 14 heures à 16 heures 30.

Quelle bécasse !

Lors d'une belle après-midi de ce mois de novembre gélifiant, mon fils, un ami et moi-même avons décidé de nous offrir une partie de chasse à la bécasse. Cet oiseau mythique qui fait rêver un grand nombre de chasseurs.

Accompagnés de nos trois chiens et de quelques bourres grasses de plomb n°10, nous pensions avoir mis tous les atouts de notre côté pour cueillir une ou plusieurs de ces mordorées, dans la limite des prélèvements autorisés bien évidemment.

Arrivés sur les lieux, nous nous empressons de libérer nos joyeux compères canins tout aussi impatients que nous d'en découdre avec cette étrange migratrice.

Tintinnabulant dans tous les azimuts, le bruit des cloches emplît petit à petit le bois dans lequel nous nous engouffrons.

Comme tout chasseur qui se respecte, nous entamons notre quête en ressassant nos plus grands exploits passés et nos futures conquêtes cynégétiques, en prenant soin de les embellir toujours un peu plus. On ne plaisante jamais avec sa propre réputation de « tartarin », on l'entretient.

Et voilà qu'au détour d'un bosquet nos chiens beaucoup plus concentrés sur leur sujet que nous même, cessent de s'agiter et marquent « un arrêt » spectaculaire dans un dévers très prononcé, à la lisière d'un chemin désormais dégagé par les coupes de chênes successives.

Le précieux oiseau est bien là, camouflé sous les buis, indécélable à l'œil humain mais, si odorant pour les naseaux d'une épagneule experte.

Après s'être figés à notre tour, puis mis en place de part et d'autre de nos auxiliaires à quatre pattes, nous voilà prêts à voir gicler cette bécasse et lui infliger l'espérons-nous, le coup décisif.

Il ne faut pas attendre bien longtemps, car la demoiselle qui doit se sentir épiée, décide alors de piéter au nez et la barbe des chiens pour s'enfuir discrètement vers des cieus moins fréquentés. Ainsi elle regagne le

chemin dégagé et n'a plus d'autre issue que de s'envoler.

Si mon étonnement n'est que très relatif à la vision de ce long bec tant annoncé, quelle ne fut pas ma surprise de la voir surgir à 5 ou 6 mètres, près du sol, droit sur moi. Trop proche pour tirer sans risquer de l'abîmer, j'attends le moment précis où elle s'éjectera au-dessus de moi pour lancer mon coup de fusil. Mais rien de tout cela, cet oiseau obstiné ne change point de trajectoire et vient

heurter violemment le bout de mon canon dans un nuage de plumes effarant. Quasiment désarmé par l'impact et ébahi, je regarde cette bécasse aveugle secouée par l'obstacle imprévu, se retrouver à nouveau dans un buis à quelques pas de moi. « Elle ne peut qu'être morte », s'écrie mon camarade estomaqué. Mais que croyez vous qu'il se passa, en un coup d'ailes la belle s'évapore sous les chênes. Désespéré, je tire en direction de ce mirage qui n'a de cesse que de s'évanouir.

Devant cette scène incroyable nous restons stupéfaits et silencieux. Les chiens nous regardent déçus du piètre résultat.

L'après-midi s'écoule, mais l'image de cette mordorée inévitable hante nos esprits. La besace vide nous sommes rentrés ce jour là. Toutefois, cette nouvelle péripétie sera en bonne place et pour longtemps dans notre livre personnel de nos plus belles scènes de chasse.

VIDAL
Christophe.

